

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire

**CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS
FORUM 2 : LA RÉFLEXION DE TROIS CONSEILS CONSULTATIFS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 novembre 2010, 19 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage,
Montréal

MOT DU PRÉSIDENT

25

LE PRÉSIDENT :

30

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre place. Alors, au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, il m'est agréable de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue aux audiences de la commission sur la révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités. Nous en sommes, ce soir, à la deuxième d'une série de trois séances d'information qui se dérouleront les 15, 16 et 17 novembre à 19 h dans cette même salle.

35

40

Je vous présente les membres de la commission. À ma gauche, madame Dominique Ollivier. À ma droite, monsieur André Beauchamp. Quant à moi, je préside – l'Office m'a confié la tâche de présider la commission. Je vous présente également les personnes qui agissent en appui à la commission et à l'organisation de la séance de ce soir, sans lesquelles nous ne serions rien. Nous pouvons compter donc sur le concours de personnes importantes. Olivier Légaré, il est le secrétaire de la commission et également analyste. Et madame Louise Roy, qui va probablement nous honorer de sa présence à un moment donné, qui est la grande présidente de l'Office de consultation publique de Montréal.

45

50

Alors, en appui à l'organisation de la séance de ce soir, nous bénéficions du concours des personnes suivantes : la coordination générale, monsieur Louis-Alexandre Cazal; les responsables de l'accueil, madame Brunelle-Amélie Bourque, monsieur Simon St-Pierre, monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque et monsieur José Fernando Diaz. Celui qui est en charge de la sonorisation et de la musique, c'est monsieur Jérémie Gagnon. Et, ce soir, la sténographe, Louise Philibert, est avec nous. Merci.

Toutes nos séances publiques, comme celle de ce soir, sont enregistrées et prises en sténographie. Ce qui est dit est donc transcrit verbatim et déposé sur le site internet de l'Office pour fins de consultation par le plus grand nombre de personnes intéressées. Vous pouvez d'ailleurs – et on me dit de vous inciter très fortement à le faire – aller sur le site de l'Office. Il y a

55 un questionnaire au sujet de la Charte, au sujet de nos travaux, qui vous est destiné et qui vous invite à répondre à un certain nombre de questions et donner des opinions sous cette forme, à moins que vous ne préfériez déposer devant nous un mémoire en bonne et due forme, mais il y a un format plus souple et plus convivial qui vous permet, de façon abrégée, déjà de nous faire part de vos commentaires.

60 Vous comprendrez donc que la portée de ce que nous faisons ce soir ne se limite pas aux personnes physiquement présentes dans cette salle. Elle s'étend à un public virtuel beaucoup plus considérable, qui prendra connaissance de nos travaux et de nos interventions par internet. Alors, je le rappelle, pour renforcer le sentiment d'utilité de toutes les personnes
65 présentes. Et, d'ailleurs, la commission vous remercie de votre participation et d'être ici ce soir.

Je dois maintenant répéter certaines informations pour le bénéfice de ceux qui les entendront pour la première fois, puis je fais encore appel à l'indulgence des initiés à qui je n'apprendrai rien. Alors, le mandat de la commission vient de deux sources. D'abord, de la
70 Charte montréalaise elle-même dont l'article 42 nous impose cet exercice de révision et, ensuite, de la volonté du comité exécutif de la Ville dont la résolution se lit comme suit :

« La Ville mandate l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une
75 consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités conformément à l'article 42 de cette Charte et, à cet effet, de retenir les objets ci-après aux fins de la consultation publique :

- L'évaluation des droits et - pertinence, efficacité et couverture - énoncés à la Partie II de la Charte, excluant le droit d'initiative ;
- l'évaluation des processus de suivi, d'enquête et de plainte prévus aux articles 32 à 41 de la
80 Charte montréalaise.

Alors, nous voici bien mandatés et clairement. La Ville a, en outre, déposé une proposition de ce qu'elle a appelé les ajustements, proposition d'ajustements à la Charte montréalaise dont le texte est disponible sur internet - il y en avait des exemplaires sur la table -

85 qui nous a été présentée hier. C'est un petit texte de trois pages qui propose des modifications à
4 des 41 articles de la Charte montréalaise.

Ainsi, l'objet de notre consultation a trois étages. Le premier : c'est l'avis des citoyens sur
la proposition d'ajustements de la Ville. Il y a donc une commande très, très précise; 2 : l'avis des
90 citoyens sur les processus de suivi, d'enquête et de plaintes qu'on pourrait appeler la pratique de
la Charte montréalaise par la Ville et l'ombudsman depuis sa mise en vigueur, puis, un troisième
étage : l'avis des citoyens plus généralement sur toute autre modification qu'ils souhaiteraient
apporter au texte.

95 Alors, notre consultation publique est en deux phases. La première phase est celle de
l'information aux citoyens, c'est celle que nous pratiquons présentement, et une deuxième phase
où nous demanderons aux citoyens d'exprimer leur avis. La première phase prend la forme de
trois forums qui visent à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information
possible sur le projet.

100 Ce soir, nous en sommes au deuxième forum de cette première phase, alors que trois
des conseils consultatifs de la Ville de Montréal exposeront leurs réflexions sur la Charte. Leur
présentation sera suivie de l'intervention de trois personnes-ressources en matière de droits de
la personne. Le nom de ces six (6) personnes qui nous honorent de leur présence ce soir se
105 trouve sur l'ordre du jour écrit, le petit document qui vous a été remis à l'entrée. Je laisserai à
mon collègue commissaire André Beauchamp, à ma droite, le soin de vous les présenter et
d'allouer le temps prévu pour l'intervention de chacun, puisque c'est lui qui sera chargé d'animer
la suite du forum ce soir.

110 Après ces interventions, nous ferons une pause santé de quinze (15) minutes. Nous
reviendrons dans cette salle pour la suite du forum qui continuera d'être animé par monsieur
Beauchamp. Vous serez alors invités à participer au forum en posant des questions aux
intervenants, questions à un éventail élargi de personnes, soit à l'un des six (6) intervenants de la
première partie, soit à un représentant de la Ville ou soit à l'ombudsman, selon la préoccupation
115 que vous en avez.

120 Exceptionnellement ce soir, puis demain soir également, vous êtes dispensés de vous inscrire préalablement au registre des questions pour être entendu. Il vous suffit de lever la main, d'attendre que l'animateur vous invite à prendre la parole et, au moment où il vous donne la parole, vous devez commencer votre intervention en prononçant clairement votre nom dans le micro – et c'est important pour les fins de transcription – pour pas qu'on vous attribue des paroles que vous n'avez pas prononcées ou l'inverse.

125 Alors, l'Office déroge à sa méthode habituelle en remplaçant le jeu des questions et réponses strict par un exercice de dialogue entre les citoyens, les intervenants, la Ville et l'ombudsman sur les questions à l'étude. Le but est de stimuler la réflexion collective et faire apparaître le plus d'information possible, même si la frontière entre l'information et l'opinion sera plus difficile à respecter dans le contexte d'un tel échange, mais notre animateur verra à nous guider dans ce sentier sinueux, si nécessaire.

130 *For those of you who would feel more comfortable to participate in the discussion in English, please feel free to do so.*

135 Si un citoyen, par ailleurs, veut poser des questions à la Ville ou à l'ombudsman sur un sujet autre que ceux qui sont couverts par le forum de ce soir, il peut le faire. L'animateur jugera s'il est opportun qu'il reçoive une réponse immédiate ou s'il est préférable de tenir la question en suspens quelques minutes pour y répondre un peu plus tard dans la soirée, de manière à ne pas interrompre la dynamique d'une discussion qui serait en cours. Il sera notre guide.

140 Je rappelle que le climat de notre forum doit rester serein. Les échanges donc se font dans le respect mutuel et la courtoisie. C'est dans la bonne tradition de l'Office. Les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation ne sont pas recevables, vous le savez.

145 La deuxième phase de la consultation publique se tiendra dans un mois, soit le 13 décembre prochain; les journées également du 14 et du 15 ont été réservées et je pense qu'on peut d'ores et déjà prévoir qu'elles seront employées. Elle permettra aux citoyens

d'exprimer alors leur opinion et de prendre position sur le projet de faire des propositions de modification, le cas échéant. La date limite pour la remise des mémoires ou pour demander une intervention orale est fixée au 9 décembre.

150

Après ces audiences, la commission analysera l'information reçue; c'est le délibéré de la commission. Elle prendra connaissance et analysera toutes les opinions et les mémoires qui lui auront été communiqués. Elle rédigera ensuite son rapport. Ce rapport sera éventuellement déposé entre les mains du maire et au président du Comité exécutif de la Ville.

155

Il faut savoir que le rapport de la commission est purement consultatif. Les décisions relatives à d'éventuelles modifications ou améliorations à la Charte montréalaise appartiennent aux élus et aux élus seuls.

160

Cela dit, nous passons au point 2, et je cède la parole à monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

165

Merci, Monsieur le président. Bonjour, chacun, chacune d'entre vous. Donc j'ai le doux plaisir d'animer ce débat. Je pense bien que ça manquera pas. Ça m'a rappelé, au moment de préparer cela, un colloque qui avait eu lieu à Montréal, organisé par l'Université de Montréal, avec des invités français et le thème était : « *Ce que débattre veut dire* ». Et ce que débattre veut dire, ça ne consiste pas uniquement à exprimer des convictions mais ça consiste aussi à essayer d'explorer des voies multiples.

170

Alors, on est devant une chose qui est extrêmement importante. Hier, j'ai beaucoup appris sur la Charte de Montréal, sa signification, sa mise en œuvre. Et voici maintenant que nous allons scruter un peu plus encore cette question pour voir comment, qu'est-ce que ça signifie pour la Ville de Montréal, pour les citoyens qui sont là et dans quel sens les développements futurs peuvent être pensés.

175

180 Pour ça, trois groupes qui ont été associés de très près par la Ville de Montréal : le Conseil des Montréalaises, le Conseil Jeunesse et le Conseil interculturel vont intervenir. - Là, le représentant du Conseil interculturel n'est pas encore arrivé. Oui, vous êtes arrivé! Je ne vous avais pas vu. Mauvaise information, Monsieur. Je vous demande pardon - Alors, donc, ces gens-là vont d'abord dire leur réflexion de comité sur la Charte. Ils avaient été invités préalablement par la Ville au moment où la Ville préparait le présent travail, donc ils vont nous dire un peu leur réflexion.

185 Ensuite, il y a trois personnes-ressources expertes qui vont réagir pour éclairer, voir les expériences d'ailleurs, comprendre les choses, faire retentir, si vous voulez, la pensée ou les opinions et, après la pause santé, on reviendra sous forme de forum ouvert. J'essaierai de guider la discussion – je pense bien que ça va être un charme – pour qu'on essaie de cerner un certain nombre de points et d'aller le plus loin possible qu'on peut dans une soirée comme celle-là.

190 Alors, donc, j'invite d'abord le Conseil des Montréalaises, Madame Marie Leahey. Ensuite, ce sera le Conseil Jeunesse et le Conseil interculturel - Vous voyez, Monsieur, vous avez bien de l'avance déjà - Alors, Madame Leahey, nous vous écoutons. Normalement, nous vous accordons un maximum de quinze minutes; si vous en prenez moins, je vous en saurai gré. Merci.

Mme MARIE LEAHEY :

200 Merci beaucoup, Monsieur Beauchamp. Le Conseil des Montréalaises a pris l'exercice très au sérieux et a regardé attentivement la révision de la Charte. Il faut dire que dès le départ, le Conseil a toujours appuyé la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et a toujours soutenu la promotion de cette Charte-là. Il faut se rappeler qu'un groupe du quartier Sainte-Marie, le Centre d'éducation et d'action des femmes, avait produit une animation dans son groupe pour faire une déclaration citoyenne du centre de femmes dans son quartier et pour
205 ça, elles avaient aussi beaucoup utilisé la Charte.

210 Le comité femmes de la CRÉ de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal, trouvait l'initiative heureuse et a demandé au CEAF le droit de reproduire cette animation-là avec d'autres centres de femmes pour toujours remettre la question des femmes dans la Ville, et le Conseil des Montréalaises, lui, a permis que l'on puisse écrire le guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne. Donc ce n'était pas une nouveauté pour nous la Charte, on l'avait déjà assez bien utilisée. On pourrait l'utiliser plus mais on avait fait quand même un bon bout de chemin.

215 Pour nous, la Charte est rendue à un moment charnière de sa vie. Un, c'est sa première révision mais, deuxièmement, parce que – et on l'a vu hier avec les données de Me Savard – que la Charte est peu connue de la population, peu connue par les salariés et les élus de la Ville – et hier, monsieur Patenaude pouvait aussi confirmer qu'il restait du travail à faire – les gens l'utilisent peu auprès de l'ombudsman et il y a peu d'obligation de reddition de compte pour les entités liées.

220 Pourtant, on considère que c'est un outil extrêmement intéressant, valable, innovateur, digne de mention au niveau international comme on l'a si bien souligné hier. Donc un moment charnière pour nous, pour renforcer la Charte, pas en y apportant des modifications article par article, on n'a pas fait ce choix-là. On a fait le choix de travailler à ce que cet outil-là soit plus connu, plus utilisé, plus proactif. Donc la meilleure charte au monde pour nous ne sert à rien si elle n'est pas connue, si elle n'influence pas les pratiques d'administration municipale.

230 On a regroupé nos constats en trois axes. Le premier axe : la cohérence. Ce qu'on veut dire, c'est y a-t-il une cohérence entre la Charte, les valeurs portées par la Charte et les actions de la Ville et de ses entités liées? Deuxième axe : la surveillance ou la supervision de la mise en œuvre des droits et des responsabilités contenus dans la Charte. Et le troisième : la connaissance, c'est-à-dire auprès de la population, des salariés et des élus.

235 Parce qu'on trouvait les principes valeur droits et responsabilités satisfaisants, je vous le dis, on n'a pas vraiment travaillé beaucoup cet aspect-là dans ce sens-là. On a fait quelques petites idées de modification de certains articles mais on n'a pas centré notre analyse là-dessus.

240 Pour la cohérence, on s'est interrogé sur la portée réelle et concrète de la Charte. Ainsi, grand étonnement! Nous n'avions jamais compris que la portée de la Charte ne s'étendait pas au Service de police ni à la Société de transport de Montréal. C'a été notre très grand étonnement. Rien dans le document de la Charte nous amène à savoir ou à comprendre ces exemptions.

245 Posez la question aux citoyens qui vous entourent, à vos voisins, demandez-leur c'est quoi les services de la Ville. Vous êtes à peu près sûrs que s'ils en nomment cinq (5), ils vont nommer la police et le transport. Pourtant, la Charte ne s'applique pas.

250 Dans le débat d'hier, entre la réponse de la Ville et la réponse de l'ombudsman, je n'ai pas encore, moi, tout à fait bien compris pourquoi ces deux entités ne sont pas couvertes par la Charte. J'ai bien compris que dans le cas du comportement d'un policier, ça relève d'un comité de déontologie, mais l'explication était vague pour ne pas dire contradictoire – en tout cas, à mon avis – entre Jules Patenaude de la Ville et l'ombudsman. Je n'ai pas compris trop, trop.

255 Ce que j'ai compris, c'est qu'on pourrait changer l'article 11 qui régit l'ombudsman pour être capable que la Charte s'applique. J'aimerais ça, Me Savard, tout à l'heure, que vous puissiez nous éclairer là-dessus. Parce que dans les articles du *Devoir* et du journal *Métro* d'avril dernier, vous sembliez ouverte à un réexamen de ces deux exemptions. Pourtant, il me semble que la police et la STM auraient tout intérêt à se guider des valeurs inscrites dans la Charte.

260 C'est difficile aussi de connaître la pénétration de la Charte dans les us et coutumes de la Ville, de voir concrètement comment les engagements de la Charte lient l'administration. Je vais en reparler dans ma deuxième partie. Un exemple. En 2008, il y a l'adoption de la Politique pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la Ville de Montréal; cette politique fait expressément référence à la Charte. On considère même qu'il s'agit d'une action en phase avec l'article 16g) où la Ville s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, la Ville et les arrondissements doivent adopter des plans d'action. C'est fait
265 pour la Ville. À mon avis, selon nos renseignements, aucun arrondissement n'a fait un plan d'action. Il y a donc là une incohérence entre ce que la Charte dit et ce que la Ville fait.

270 Est-ce que l'ombudsman peut se pencher sur cette question en vertu de son droit de l'intervention? C'est une autre question à laquelle on n'a pas de réponse.

275 Pour permettre une meilleure cohérence dans les engagements et les pratiques, il faudrait développer le réflexe « Charte » comme le dit si bien Me Savard. Pour ce faire, on croit que les documents importants de la Ville, les sommaires décisionnels, les politiques et tout ça, devraient toujours faire référence à la Charte et que l'ombudsman pourrait être chargé d'élaborer un outil d'aide à la décision, obligatoire ou non, un guide, une série de questions qui aurait pour effet d'aider les gestionnaires à préparer les politiques et autres documents en concordance avec la Charte.

280 Je passe à l'axe 2 qui est la surveillance. La seule façon de l'ombudsman pour contrôler la mise en œuvre de la Charte, c'est soit par enquête ou médiation suite à une plainte ou de son propre chef. Je reviens, hier, la présentation du rapport montrait bien que si la Charte, il y a une croissance de son utilisation pour les plaintes, elle est encore très peu utilisée. Il est difficile de déterminer l'étendue et l'utilisation de la Charte sur la seule base des plaintes, puisque, comme
285 on le disait si bien hier, les plaintes à l'ombudsman, c'est le dernier recours. Donc on n'a pas de mécanisme pour évaluer autrement l'étendue de la portée de la Charte dans les services et les entités de la Ville.

290 On s'est posé la question : ne devrait-il pas y avoir une obligation de faire des rapports des mises en œuvre périodiques remis à l'ombudsman par toutes les entités? Quelles sont les mesures qui seraient prises pour respecter les engagements? Et toutes ces mesures pourraient être colligées par la suite dans le rapport de l'ombudsman. Il n'y a rien de nouveau là. Je reprends l'exemple, le Conseil des Montréalaises, avec la Ville de Montréal, m'a envoyée comme déléguée à la Ville de Port-au-Prince. Quand je suis arrivée, c'était l'effervescence dans
295 le mouvement féministe en Haïti parce que le gouvernement haïtien avait l'obligation de rendre compte de ce qu'il avait fait dans le dossier des femmes à l'ONU. Pourtant, Haïti a de la difficulté et était capable de faire un rapport; je ne vois pas comment la Ville pourrait ne pas être capable de faire un rapport sur la Charte qu'elle a elle-même adoptée.

300 L'autre chose qui nous a interrogés, c'est comment renforcer le mécanisme de surveillance qu'est l'ombudsman? Bravo pour l'enchâssement de la Charte dans la Charte de la Ville, mais la Charte pourrait toujours être modifiée afin d'y retirer tout rôle à l'ombudsman.

305 Alors, il faudrait trouver un moyen de protéger l'ombudsman dans cette section, parce que si l'ombudsman est retiré, la Charte devient une simple déclaration. Il faut également donner les moyens à l'ombudsman, les moyens juridique, financier et humain pour jouer son rôle.

310 - J'ai presque fini, Monsieur Beauchamp, alors vous allez être ravi - L'axe 3, la connaissance. On reconnaît tout le travail fait par la Ville et Jules Patenaude en particulier et Me Savard pour faire connaître la Charte. Mais la population bouge à Montréal, les salariés et les élus changent. C'est un travail constant. Mais il va falloir systématiser les formations sur la Charte auprès de tous les élus et fonctionnaires, que ce soit par des cours magistraux, que ce soit en ligne, que ce soit une publication, avec des cours d'appoint, périodiques, ou la possibilité de faire des fiches-synthèse, mais on ne peut pas attendre à tous les quatre ans à la révision pour en parler, il faut en parler constamment.

315 Je pense que, hier, il avait été nommé aussi les ateliers de formation qui avaient été faits auprès des citoyens et je pense qu'on devrait renforcer ce rôle de la Ville. Moi, je suis une fille qui vient de l'éducation populaire et je crois toujours que l'éducation populaire est la meilleure chose pour rejoindre les citoyennes et les citoyens.

320 Ce qu'il faut aussi, à notre avis, c'est rendre publics les détails sur la totalité des dossiers traités par l'ombudsman. Dans son rapport sur internet, ce serait donc reconnu. On pourrait les consulter. Ça serait même peut-être retenu par les journalistes et, ainsi, assurer une diffusion plus large de la Charte. Voilà, Monsieur Beauchamp, j'ai terminé. Vous allez m'aimer?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

330 Merci. Je vous adore, Madame. En plus, j'ai vu le *ahh* que vous avez lancé à madame Ollivier quand vous avez parlé d'éducation populaire. Merci beaucoup.

 J'invite monsieur Jonathan Lesage, président du Conseil Jeunesse, à nous faire part de ses réflexions.

M. JONATHAN LESAGE :

335 Merci beaucoup, Monsieur le commissaire. D'abord, je tiens à présenter le Conseil Jeunesse de Montréal qui a pour mandat de conseiller le maire ainsi que le comité exécutif sur toutes les questions relatives à la jeunesse pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans à la Ville de Montréal, c'est-à-dire soulever les préoccupations des jeunes au sein du conseil de ville.

340 Donc dans le cadre de la présente consultation sur la révision de la Charte, le Conseil a été interpellé par monsieur Patenaude au mois d'avril, justement en ce qui concerne notre contribution justement à bonifier cette fameuse Charte qui est, selon nous, un document vraiment également charnière, un document très important que la Ville de Montréal s'est doté

345 dans les dernières années.

 Les membres, les quinze (15) membres du Conseil se sont penchés sur la question afin finalement aujourd'hui d'en arriver au document que vous pouvez vous procurer à l'entrée. Je ne passerai pas à travers l'ensemble des recommandations qui ont été élaborées à travers le

350 document mais je vais brièvement vous faire part dans quel esprit et qu'est-ce qui a été ressorti de chacune des recommandations ainsi que l'argumentation qui est sous-jacente à chacune des propositions.

 Tout en reconnaissant les efforts qui ont été réalisés dans le passé quant à la rédaction

355 et la pertinence du contenu de la Charte, nous croyons, bien entendu, qu'elle peut être améliorée, que c'est un moment tout à fait propice pour le faire dans le cadre de cette

consultation. Compte tenu de la mission du Conseil Jeunesse de Montréal, notre souci a été de s'assurer que la Charte, bien qu'elle s'applique bien entendu universellement à l'ensemble des citoyens, tienne davantage compte de la réalité des droits et des préoccupations des jeunes. 360 Donc nos propositions soumises peuvent avoir des répercussions sur la qualité de vie de toutes les Montréalaises et des Montréalais, bien entendu.

Premièrement, la Charte permet aux citoyens de savoir à quoi ils sont en droit de s'attendre envers l'administration municipale. En ce qui concerne justement son efficacité à titre 365 d'outil de valorisation et de défense des droits, par contre, on pense que la Charte devrait justement avoir plus de mordant. Elle aurait avantage à soumettre, à présenter des moyens beaucoup plus concrets pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. C'est-à-dire que c'est une chose de dire que la Ville souhaite combattre par toutes les formes de discrimination possible à l'égard de ses citoyens, mais c'en est une autre justement de dire comment elle souhaite s'y 370 prendre.

On considère également que la Charte se doit d'être davantage explicite et contraignante à l'égard des actions entreprises par la Ville pour promouvoir et faciliter l'exercice de la démocratie. Il nous apparaît donc nécessaire de lire et d'entendre les engagements clairs que la 375 Ville prendrait à travers la Charte. Par exemple, l'engagement formel à répondre rapidement aux recommandations des comités consultatifs que nous sommes ici tous trois en avant, contribuerait définitivement au processus démocratique.

Vous le savez sans doute, les conseils rédigent depuis plusieurs années des avis où 380 plusieurs citoyens sont interpellés pour donner leur point de vue sur les questions étudiées. Lorsque, bien évidemment, on ne reçoit pas de réponse de la part de l'administration vis-à-vis nos recommandations, c'est toute la pertinence de l'exercice au complet qui est remis en question. Il serait donc important que la Charte puisse annoncer les engagements de la Ville à cet égard.

385 Toujours au niveau de la vie démocratique des Montréalaises et des Montréalais, il faut que l'administration municipale poursuive son approche auprès des citoyens et qu'elle mette en

390 place des moyens formels pour communiquer, échanger avec eux. Ainsi, le recours aux comités
consultatifs de manière beaucoup plus systématique, le principe des assemblées itinérantes des
consultations publiques itinérantes apparaissent des moyens qui seraient très pertinents pour
rejoindre justement des groupes de la population qui sont beaucoup plus difficiles à aller
interpeller.

395 Nous savons que le comité exécutif de la Ville valorise cette approche. Maintenant, nous
aimerions voir la Charte mentionner cette volonté de la Ville afin que les citoyens soient
davantage conscients des efforts qui sont déployés.

400 Deuxièmement, la Charte joue également un rôle important dans le développement
économique, social et culturel. Cependant, encore une fois, on aurait avantage à clarifier
davantage son action à l'intérieur de la Charte afin qu'elle soit plus claire pour l'ensemble des
citoyens. La Ville pose plusieurs gestes concrets pour favoriser le développement des citoyens,
c'est ça qu'il faut mettre en valeur. En les inscrivant dans la Charte, c'est justement ce dont on
pourrait tirer avantage.

405 À travers la Charte, la Ville démontre également son souci de répondre aux besoins de la
population. Elle peut donc en profiter pour promouvoir davantage chacun des outils d'insertion
économique et sociale tels les programmes d'accès au logement, à la propriété, les maisons de
la culture ainsi que les bibliothèques qu'elle possède et qu'elle offre gracieusement aux citoyens.
Le tout, c'est donc de montrer aux citoyens quelle boîte à outils ils ont de la part de la Ville, quelle
410 est la boîte à outils que la Ville leur offre.

415 Troisièmement, il nous apparaîtrait également important que la Charte mette à jour
certains concepts, histoire d'être adapté à la réalité d'aujourd'hui. Par exemple, dans le chapitre
de la vie démocratique, la Charte mentionne qu'elle souhaite encourager la participation
démocratique des citoyens. Pour ce faire, elle veut protéger les droits des populations parfois
plus défavorisées et combattre plusieurs formes de discrimination. À cet égard, je vous invite à
regarder l'article qui porte sur ce propos-là.

420 Il faudrait que la Ville s'engage également à combattre l'âgisme auquel autant les jeunes que les personnes âgées peuvent être confrontées. La protection de l'environnement, le développement durable font aussi clairement partie des préoccupations non seulement des jeunes mais également de l'ensemble de la population.

425 La Ville a récemment déposé son nouveau Plan de développement durable et plusieurs actions y sont indiquées. Il faudrait que la Charte justement tienne compte de ces efforts et qu'elle soit bonifiée pour parler des nouveaux concepts et des nouveaux objectifs de développement durable. Il faut donc parler de compostage, de développement du transport en commun, de développement des parcs, de conservation des cours d'eau, l'accès aux berges, le tout dans sa volonté de contribuer à la protection de l'environnement. Il est essentiel que la Ville fasse mention de ces actions à cet égard.

430 Enfin, nous souhaiterions que les engagements de la Ville s'étendent à l'ensemble de ses citoyens. Ainsi, dans le chapitre de la sécurité, que la Ville s'engage dans la Charte à soutenir des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes. Mais loin de nous justement uniquement l'idée de minimiser la réalité des femmes, mais qu'en est-il des besoins des autres populations, des jeunes et des personnes âgées? Ce serait également, selon nous, des articles qu'il faudrait davantage bonifier. Il faudrait donc que la Charte soit davantage inclusive dans ses actions et viser davantage, à travers le texte de ses articles, l'ensemble de la population.

440 En terminant, tout comme justement le Conseil des Montréalaises vient juste de le mentionner, on pense que le rapport de l'ombudsman de Montréal, tel que présenté par Me Savard, trace un portrait des plaintes reçues à l'égard de l'application des droits des citoyens, de même que le traitement qui en a résulté. Cependant, malheureusement, aucune information n'est disponible quant aux résultats globaux de la Charte.

445 Il serait pertinent de savoir ce que la Charte a réellement permis de changer dans la vie des citoyens. Ce serait justement là un outil de promotion de la Charte. A-t-elle permis de modifier des règlements municipaux? A-t-elle permis la modification des pratiques des fonctionnaires? Si, oui, jusqu'à quel point? Nul ne le sait avec certitude et le savoir aiderait

450 définitivement la promotion de l'utilisation de la Charte. Il faudrait donc clarifier les indicateurs qui permettent d'évaluer l'impact de la Charte pour le bénéfice autant de la Ville mais également pour l'ensemble des citoyens, pour vraiment qu'ils jaugent jusqu'à quel point celle-ci a un impact dans leur quotidien.

455 Nous considérons donc que la Charte doit continuer à être évaluée périodiquement à tous les quatre ans dans le cadre d'une consultation publique pour en assurer l'efficacité mais, bien sûr, parce que la société de Montréal évolue constamment et on pense que la Charte doit évoluer dans le même sens que la Ville et que ses citoyens.

460 Au cours des années, de nouvelles réalités peuvent voir le jour et des nouvelles préoccupations doivent être également partagées. Il est donc important de s'assurer qu'un processus d'évaluation soit mis en place pour s'assurer que la Charte soit toujours adaptée à la réalité actuelle des gens qui habitent Montréal. Cette évaluation devrait aussi servir à s'assurer de la pertinence des processus de suivi, d'enquête et de plainte qu'elle prévoit pour faire les ajustements nécessaires lorsque cela sera jugé pertinent.

465 Un bilan présentant les impacts véritables de l'application de la Charte dans la vie des citoyennes et des citoyens pourrait être alors soumis lors de cette consultation et on pense que ça pourrait justement faire partie de ces manières de promouvoir la Charte davantage dans le quotidien des Montréalais et Montréalaises. Merci beaucoup.

470 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

475 Merci, Monsieur Lesage. Merci de votre contribution. On voit qu'il y a des divergences de pensée ou de perception de la Charte et c'est fort intéressant. On va pouvoir approfondir ces questions-là. J'invite maintenant monsieur le président du Conseil interculturel, Monsieur Habib El Hage. Nous vous écoutons.

M. HABIB EL HAGE :

480 Merci, Monsieur le commissaire. Bonsoir tout le monde. Premièrement, permettez-moi de féliciter et de vous dire qu'on accueille avec grande satisfaction la décision de la révision de la Charte et aussi de féliciter l'Office de consultation publique pour le beau travail qu'ils font.

485 C'est sûr que nous on rejoint beaucoup ce qu'ont dit mes collègues, surtout concernant la question de la vulgarisation de la Charte. D'ailleurs, ç'a été dit hier par monsieur Patenaude. Nous, on pense que la question, par exemple, les concepts sous-jacents à la création de cette Charte, entre autres, le droit à la Ville à la démocratie participative, la question de la territorialité ou de la gouvernance ou droit à l'initiative, ce sont des concepts pas mal ambigus et ils mériteraient davantage le défi de la vulgarisation. Et je suis très content d'entendre qu'on va faire un travail là-dessus d'ailleurs par la Ville de Montréal.

490 Ce que je vais faire, c'est que je vais présenter rapidement le Conseil interculturel de Montréal. Je présenterai aussi un portrait sociodémographique des communautés ethnoculturelles au sein de la Ville, à la Ville de Montréal, et, finalement, je présenterai les grandes lignes de notre réflexion, parce que nous on a produit jusqu'à maintenant un document de réflexion qu'on souhaiterait alimenter les citoyens ou les groupes qui veulent comprendre 495 davantage les enjeux et les défis qui touchent la question de rapport ville-citoyens, surtout issus de l'immigration. Mais donc, nous on est vraiment à l'étape de réflexion, document de réflexion jusqu'à maintenant.

500 Alors, le Conseil interculturel de Montréal est une instance consultative chargée entre autres d'émettre des avis au comité exécutif et au conseil municipal sur les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie montréalaise. Donc, essentiellement, ce qu'on fait, c'est à partir des avis, on produit des documents qui, souhaitons-le, vont guider la prise de décision au niveau 505 politique au sein de la Ville.

Depuis la création du Conseil interculturel, on s'est penché sur plusieurs dossiers, entre autres, la question qui touche le profilage racial, donc la problématique du profilage racial, la problématique qui touche la gestion des lieux de culte.

510

Bientôt, on travaille aussi sur la question de programme d'accès à l'égalité à la Ville. On a produit un document sur la politique du patrimoine en 2005, sur la politique de développement culturel de la Ville en 2006. Donc plusieurs avis qui sont disponibles sur notre site internet, si vous désirez en apprendre ou en prendre connaissance.

515

La réalité sociodémographique de la société montréalaise. On le sait tous, près de 80 % des personnes issues de l'immigration ou des nouveaux arrivants si on veut aussi, viennent à Montréal, s'installent sur le territoire montréalais. Ils résident principalement dans les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel, Saint-Léonard, Rosemont-La Petite-Patrie et Montréal-Nord. Donc c'est pas tout l'ensemble de l'île où on voit une présence de communautés ethnoculturelles, il y en a mais la particularité, c'est qu'ils sont essentiellement au centre.

520

La population des minorités visibles représente 26 % de l'ensemble des Montréalais dont 71 % appartient aux communautés noires, aux communautés arabes, communautés d'Amérique du Sud et latine et des communautés sud-est asiatique. Du point de vue de la langue, 52 % des Montréalais ont une langue maternelle, le français; 12 % l'anglais et 34 % une autre langue. En ce qui concerne la composition de la population selon l'appartenance religieuse, deux tiers des Montréalais sont catholiques romains; 10 % ne déclarent aucune religion et près de 20 % croient en une autre religion. En 2031, *Statistique Canada* projette que la population des minorités visibles de la région métropolitaine de recensement de Montréal pourrait plus que doubler pour représenter environ 31 % des Montréalais. À partir de ce constat, nous pouvons affirmer que la diversité est non seulement un état de fait mais une caractéristique fondamentale de Montréal. Et c'est très important pour nous cet élément-là.

525

530

535

Quelles sont les pistes de réflexion? Et comme je vous ai dit, ce sont des pistes de réflexion à l'état actuel. À la lumière de la croissance constante du nombre de citoyennes et

540 citoyens issus de l'immigration au sein de la métropole, de leur rapport et des enjeux qui leur sont propres, la révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités constitue sans contredit un événement riche en opportunités.

545 Je vous présenterai les sept (7) éléments sur lesquels je veux faire une intervention, où on a fait une réflexion là-dessus. En premier temps, la vision d'intégration : interculturelisme vs cosmopolitisme; le profilage racial; la lutte contre la pauvreté; l'attribution des mandats; la laïcité; la gestion municipale des lieux de culte et la responsabilité mémorielle. Je prendrai chaque point et je passerai rapidement dessus.

550 Sur la vision d'intégration, interculturelisme vs cosmopolitisme, quoique la notion ou le concept de cosmopolitisme est inclus ou est intégré dans le préambule et même si dans la révision de la Charte on ne doit pas toucher au préambule, nous on pense que c'est très important d'aborder cette question-là afin de dire que la Ville de Montréal s'est engagée depuis très longtemps sur la question – sur cette vision-là qui est la vision interculturelle. Et on ne la trouve pas dans la Charte. Et on se pose des questions, d'ailleurs.

555 On trouve d'autres concepts qui est le cosmopolitisme et nous on se pose la question et on se dit : n'y a-t-il pas place peut-être de remettre ou de revoir dans le préambule la question de ce concept-là, c'est-à-dire de remettre ou de réintroduire la notion d'interculturel à la place du cosmopolitisme? Et donc, on dit dans cette perspective, la Ville de Montréal ne devrait-elle pas faire siennes les orientations du gouvernement du Québec et clarifier son approche en adoptant le concept de l'interculturelisme? Selon nous, la révision de la Charte doit permettre au promoteur cette vision dans son préambule.

565 Sur le profilage racial, le CIM soutient que la Ville doit s'engager à protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens et d'améliorer les relations entre ceux-ci et la force publique en proscrivant formellement le profilage racial. D'ailleurs, hier, on a entendu la position de la Ville. On était réjoui, on était très content. En interdisant explicitement le profilage dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville de Montréal lance désormais un message clair

aux citoyens et aux agents du SPVM sur le caractère inacceptable de cette pratique discriminatoire et sur son engagement à contrer l'atteinte aux droits fondamentaux des individus.

570

On a suggéré, en 2006, on a proposé dans une de nos recommandations, en 2006, on a produit un avis sur le profilage racial et on a recommandé que la portée et les fonctions de l'ombudsman soient révisées afin de lui permettre de jouer un rôle plus proactif, notamment dans les dossiers de discrimination et de profilage racial.

575

On rejoint très bien la préoccupation de mes collègues et nous on dit l'ombudsman devrait jouer un rôle important dans cette question. Lorsqu'un jeune veut déposer une plainte, oui, il y a plusieurs instances mais la particularité de l'ombudsman, il est perçu comme – il a une neutralité perçue. Et ça, c'est très important. Et donc, il devrait prendre ou jouer un rôle plus important que ce qui est actuellement face à cette question-là. Et on se dit, à la limite, l'ombudsman peut tout simplement accompagner le plaignant, les accompagner dans leur processus et de les aider à cheminer à travers les rouages du dépôt d'une plainte. Parce que ce n'est pas évident lorsque les gens sont pris dans une plainte. Il y a toute cette lourdeur psychologique aussi, mais aussi juridique. Donc c'est difficile à interpréter parfois.

585

Sur la question de la lutte contre la pauvreté, le Conseil interculturel soutient que la reconnaissance formelle des enjeux rencontrés par les nouveaux arrivants en matière de pauvreté, d'employabilité et de représentativité politique ainsi favorise une représentation plus équitable de la population au sein de la fonction publique et des institutions politiques montréalaises. Nos données statistiques sur la situation socioéconomique des immigrants et des membres des minorités visibles se suivent et se ressemblent; elles pointent vers le même constat : les conditions des nouveaux arrivants ne cessent de se dégrader.

590
595

La Ville de Montréal a déjà un plan d'action en équité à l'emploi. Selon le bilan 2009, les minorités ethniques représentent 4.7 % des employés de la Ville, tandis que la proportion des minorités visibles atteint 7.8 %. La Ville qui entend combattre cette sous-représentation a pour objectif 8.5 % et 9 % respectivement pour ces deux catégories de population. S'étant engagée à contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale chez les immigrants, la

600 Ville de Montréal a une certaine responsabilité. Et là, on se pose la question : la Ville de Montréal ne devrait-elle pas inclure dans la Charte montréalaise des droits et des responsabilités la nécessité d'assurer la représentation de la diversité montréalaise au sein de l'administration publique?

605 Quatrième élément, attribution des mandats. Le CIM soutient que la révision de la Charte doit permettre à la Ville de formaliser le processus consultatif et assurer que les citoyens soient entendus en inscrivant une procédure d'attribution des mandats et de suivi des travaux. Diverses instances consultatives de la Ville sont chargées entre autres d'écouter et de prendre en compte les demandes de ses citoyennes et de ses citoyens.

610 Afin de s'assurer que ces pratiques ne soient pas vaines, la Charte ne devrait-elle pas comporter des dispositions voulant que l'administration publique de la Ville de Montréal se dote d'une procédure d'attribution des mandats et de suivi des travaux, dont la mise en place d'un mécanisme formel d'analyse, de réponse et de suivi des avis et commentaires qui lui sont adressés et, s'il y a lieu, de moyens de mise en œuvre?

615 Cinquième élément portant sur la laïcité. Les enjeux liés à la diversité ne sont pas simples parce qu'ils émergent dans un contexte où les droits acquis se heurtent à une opposition croissante face à la démonstration de la religiosité dans l'espace public. Le CIM croit que la Charte montréalaise des droits et des responsabilités pourrait constituer un outil approprié pour rassurer les uns et les autres et contribuer à faire en sorte que les différences ne deviennent pas infranchissables.

620
625 La laïcité est sur toutes les lèvres de nos jours, on le sait : il y a des débats. Il y a beaucoup d'analyses aussi autour de cette question-là. Aussi, convient-il que les consultations relatives à la révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités prennent en considération cet enjeu.

630 Et la question : la Ville de Montréal devrait-elle déclarer ses institutions comme espace libre de toute référence religieuse ou, au contraire, devrait-elle maintenir le *statu quo* et poursuivre sur la voie qu'elle a pratiquée jusqu'à maintenant?

635 La gestion municipale des lieux de culte. Le Conseil interculturel soutient que la Charte doit permettre d'engager formellement la Ville envers les différents acteurs impliqués dans la gestion municipale des lieux de culte et ainsi faire de la Charte un outil de rapprochement interculturel et interreligieux et favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.

640 La Charte montréalaise des droits et des responsabilités devrait-elle contenir l'engagement formel de la Ville dans la gestion des lieux de culte afin de favoriser une cohabitation urbaine et une harmonie sociale entre les différents acteurs impliqués, groupes religieux, citoyens, commerçants, etc.?

645 Et, finalement, la septième, la responsabilité mémorielle. Ce qu'on demande, c'est que la Ville – il y a une contribution de l'apport de l'immigration à la Ville de Montréal. Ça fait très longtemps, ça, on le sait, depuis toujours, et comme institution publique, la Ville a la capacité et la responsabilité de proposer à des citoyens ou à ses citoyens des repères historiques et culturels communs et de les communiquer de manière attractive pour faciliter les échanges interculturels.

650 Et notre question : la reconnaissance de l'apport de l'immigration au développement de Montréal ne doit-elle pas être inscrite dans un document aussi solennel – non, ce n'était pas ça. Pardon. En fait, ce qu'on demande, c'est que la Ville de Montréal doit inscrire une contribution et une reconnaissance dans le but de faire valoir l'apport de l'immigration dans une cité, dans un lieu mémoriel. Ça peut être un musée ou autre. Et on devrait, je pense, on devrait se pencher sur cette question-là. On devrait réfléchir sur cette question-là, on devrait la débattre afin de voir et
655 de permettre une protection de cette mémoire-là au sein de la Ville.

Définir la conception sociale et politique sous-jacente à l'intégration des membres des communautés culturelles ne peut être seulement un choix politique : il s'agit aussi d'un partage

660 de vision. Nous avons identifié plusieurs enjeux. Certains méritent des interventions accentuées et soutenues tandis que d'autres font appel à la réflexion et au débat. Une action réfléchie orientée vers le renouvellement démocratique est nécessaire. Dans ce sens, la participation de tous les citoyens est souhaitable afin de contribuer à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la métropole du Québec. Merci.

665 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

670 Merci, Monsieur Habib El Hage. Alors, voilà un premier portrait. Vous voyez que la Charte est à la fois considérée pour elle-même mais aussi interprétée, lue, comprise, programmée en fonction d'objectifs politiques et de considérations de chacun des groupes. Je demande à trois personnes-ressources de commenter, de réagir brièvement. On a prévu chacun cinq minutes, j'espère que vous serez aussi fidèles à tenir votre temps que les invités, les premiers intervenants.

675 Alors, dans l'ordre, il y aura madame Cynthia Gervais qui est présidente de CGervais International inc. et qui est une spécialiste des droits de la personne et du développement; monsieur Ian Hamilton, directeur d'Équitas, centre international d'éducation aux droits humains; et madame Pearl Eliadis, avocate spécialisée en droits de la personne en gouvernance démocratique et en institution nationale.

680 Nous vous demandons de réagir à froid à partir de ce que vous avez entendu et d'essayer d'explorer ou de signaler des choses qui vous frappent vraiment dans ce qui a été dit ou que vous voulez vraiment nous indiquer. Alors, Madame Gervais.

685 **Mme CYNTHIA GERVAIS :**

Bonsoir. Merci beaucoup. Merci à l'Office de consultation publique pour cette invitation. Tout d'abord, ma première réflexion, c'est d'abord de dire que la Charte montréalaise des droits et des responsabilités est vraiment un instrument qui est rare, sinon unique dans le monde, au niveau municipal que je crois vraiment pour l'avoir étudié à diverses occasions, que c'est un outil

690 qui a énormément de potentiel quand on parle de l'impact sur la qualité de vie des citoyens au
niveau local.

L'élément sur lequel j'aimerais peut-être insister – parce que, bon, dans la réflexion sur la
révision de la Charte, on réfléchit donc sur divers éléments, la pertinence, la couverture des
695 droits et responsabilités, l'efficacité, le processus de suivi et d'enquête – j'aimerais peut-être
insister sur l'aspect de l'efficacité des processus de suivi.

Dans ma carrière ou dans mon métier, j'ai travaillé beaucoup sur les approches qu'on dit
les approches axées sur les droits. C'est-à-dire qu'on utilise les instruments de droit, comme les
700 conventions internationales sur les droits de la personne, mais dans ce cas-ci, la Charte
montréalaise, et on s'en sert, en fait, dans le développement des politiques, dans le
développement des programmes comme un cadre de travail.

Et donc, ce que ça a comme impact, par exemple, quand on utilise des documents, par
705 exemple, comme la Charte comme cadre de travail, c'est que ça fait en sorte qu'on peut prendre
la décision, par exemple, de développer des plans d'action qui soient en référence aux différents
secteurs de droits que la Charte protège et ça permet une certaine prévisibilité des actions.

Ça permet, par exemple, à partir d'un développement de plans d'action qui peuvent être
710 sectoriels mais qui peuvent être aussi globaux par rapport à la Charte, qui peuvent être annuels
ou qui peuvent suivre tout simplement la révision de la Charte, ça permet d'établir d'abord des
priorités. Ça permet aussi d'établir de façon, si possible, consultative non seulement de la part
des décideurs politiques et de ceux qui développent les programmes mais aussi avec les
citoyens, donc d'établir les priorités et d'établir aussi quelle action on peut avoir en fonction de
715 ces priorités-là. Ça peut aussi permettre d'établir aussi effectivement les résultats qu'on attend
par rapport à ces actions sur une période d'un an, deux ans ou quatre ans, dépendamment de
l'échéance qu'on s'est donnée.

Et dans ces approches, aussi il y a un autre élément qui est important et qui est important
720 pour entre autres les préoccupations qui ont été soulevées par les différents conseils, sur le

Conseil des Montréalaises, sur les questions des jeunes, des personnes âgées, sur les questions des minorités, c'est que dans ces approches, dans chaque secteur de ces plans d'action, on prend en considération les groupes spécifiques pour chacun des secteurs d'action. Donc ça ne devient pas – c'est-à-dire que ça n'empêche pas les programmes ou les politiques qui soient spécifiques mais ça fait en sorte que dans tous les secteurs d'action, on prend en considération ces éléments-là.

725

Donc c'est ce que je souhaitais. On nous a donné cinq minutes. Après, je pourrai élaborer au cours des échanges et des débats, mais le fait donc éventuellement pour un instrument comme la Charte d'être accompagnée d'un plan d'action qui soit intégré dans la Charte, il y a des exemples, il y a des chartes internationales sur les droits dans la ville qui sont en train d'être développées et discutées où on a une description des droits et, ensuite, il y a un plan d'action qui est avec des activités très précises qui sont élaborées, mais ça peut être aussi des plans d'action qui sont élaborés en dehors, de façon annuelle ou de façon périodique.

730

735

Mais donc je voulais vous soumettre cet élément-là comme élément de réflexion quand on parle de la révision de la Charte et comment elle peut vraiment devenir quelque chose de concret. On a parlé de son évaluation, de son efficacité. Mais pour pouvoir avoir des indicateurs, pour pouvoir voir sur quoi on se base pour l'évaluer, il faut souvent avoir déterminé à l'avance qu'est-ce qu'on attend concrètement sur le terrain des actions qui vont être entreprises en vertu de cette charte-là. Donc d'évaluer aussi de quelle façon ça peut devenir un cadre de travail mais vraiment systématique en amont dans tout le développement des politiques ou dans le développement des programmes, des politiques et des plans d'action de la Ville de Montréal.

740

745

En terminant, vous avez mentionné que la politique sur les questions de l'égalité mentionnait la Charte. Mais je serais curieuse de voir, par exemple, les autres politiques sur l'environnement, sur l'accessibilité universelle et tout ça, est-ce qu'il y a des références systématiques à la Charte et est-ce que ça pourrait être utile que ce soit fait, effectivement. Merci.

750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci beaucoup. Monsieur Hamilton.

755 **M. IAN HAMILTON :**

Bonsoir tout le monde. Et, aussi, j'aimerais commencer par dire merci pour cette invitation à partager des expériences du point de vue d'Équitas. Je pense c'est un processus très important que nous embarquons, l'opportunité de vraiment avoir une participation réelle dans la révision de cette Charte qui est très importante.

760

J'aimerais aussi féliciter nos intervenants pour leurs interventions. Je pense c'est très important ce processus, la présence des trois conseils, parce que c'est vraiment leur engagement et l'engagement d'autres organisations communautaires qui sera le meilleur indicateur du succès de notre Charte montréalaise.

765

Si vous me permettez, j'aimerais juste partager quelques mots sur Équitas. Par nos programmes d'éducation aux droits humains, Équitas œuvre depuis 1967 dans le but de faire avancer l'égalité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine au Canada et partout dans le monde. Depuis 2003, nous travaillons en étroite collaboration avec la Ville de Montréal pour élaborer et pour mettre en œuvre des programmes d'éducation destinés aux enfants et aux jeunes de Montréal, des programmes d'éducation aux droits humains qui sont basés sur les valeurs et les principes de la Charte montréalaise.

770

Un exemple de ces programmes. C'est un programme que nous avons annoncé en 2006 qui s'appelle *On ne joue pas avec les droits* qui est un programme destiné pour les enfants de 6 à 12 ans qui participaient dans les camps de jour à travers Montréal pendant l'été. L'année dernière, nous avons rejoint à peu près 15 000 enfants dans ce programme.

775

Il y a quelques semaines, nous avons lancé un nouveau programme encore avec la Ville destiné aux jeunes de 13 à 17 ans qui s'appelle *Parlons droits*. C'est un programme qui est mis

780

en œuvre dans les maisons de jeunes et dans les organisations communautaires de la Ville de Montréal.

785 Dans tous ces programmes, nous encourageons la participation des enfants et nous encourageons les jeunes à connaître leurs droits et leurs responsabilités, réfléchir aux valeurs qui se retrouvent dans la Charte montréalaise et à parler de leurs propres expériences et de développer des stratégies pour avancer le respect des droits dans leur milieu.

790 Alors, basé sur cette expérience d'Équitas, j'espère que vous allez me permettre de mettre l'accent dans mes interventions sur l'aspect d'éducation et de promotion, ces aspects qui, je pense, sont très importants dans le suivi de la Charte.

795 En commençant, j'aimerais noter et souligner l'importance d'une révision qui a été proposée du document de la Ville, qui rejoint le chapitre de la vie démocratique, section E, qui change... Il y avait dans la Charte, on parlait d'un engagement de promouvoir les valeurs civiques auprès des citoyennes et des citoyens; dans la nouvelle formulation, on parle d'élargir cette idée. Je pense que c'est un bon départ. Et la nouvelle formulation, c'est de prendre des mesures éducatives visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la Charte montréalaise ainsi que les responsabilités et la valeur qui y sont inscrites.

800 Je pense c'est une bonne évaluation de notre compréhension, mais il faut vraiment développer une vision de ce travail d'éducation et de promotion. Ce n'est pas seulement un travail d'information. Mais, pour moi, l'éducation, il faut insister sur la participation. Il faut que la Ville adopte une stratégie et qu'elle alloue des ressources suffisantes pour assurer qu'il y ait une éducation systématique qui se fait au niveau des élus, au niveau des fonctionnaires de la Ville et au niveau des citoyens et des citoyennes.

810 On a parlé tout à l'heure de l'éducation populaire. Je pense qu'il faut inclure les aspects d'éducation populaire. Il faut assurer que les méthodologies d'éducation adoptent un modèle qui respecte les valeurs d'éducation, encore l'action mise sur la participation. Ce n'est pas une question seulement d'information les gens de leurs droits et de leurs responsabilités, mais c'est

de les engager dans un processus d'éducation où ils peuvent bien comprendre leurs droits, leurs responsabilités mais aussi trouver des changements de comportement nécessaires à mieux promouvoir, à mieux respecter ces droits.

815

On a parlé un peu qu'il y a d'autres chartes qui existent, mais il faut aussi souligner l'importance de la Charte montréalaise, le fait qu'on ait une charte municipale ici. Je pense le fait que cette Charte incorpore nos réalités et nos besoins, c'est très important, c'est plus rapproché aux citoyens, aux citoyennes. La Ville est beaucoup plus présente dans la vie des citoyens et des citoyennes que la province, que le fédéral, que les Nations-Unies. Et je pense même que ce processus de consultation qui était là dans l'évolution de la Charte et qu'on vit maintenant, ça donne une légitimité très importante qui peut aider notre travail d'éducation au niveau de la Charte.

820

825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que je peux vous demander de conclure, s'il vous plaît?

830

M. IAN HAMILTON :

Oui. Je voulais juste dire qu'il faut continuer le travail qui a commencé en termes des initiatives dans les écoles, le travail qu'on fait avec les jeunes, le travail qui était commencé avec les élus, mais aussi, dans notre stratégie, notre vision, il faut trouver les moyens de faire de la formation de la police, les officiels de la STM, même si on ne peut pas pour le moment avoir des plaintes, on peut faire l'éducation avec eux. Il faut être créatif dans nos démarches. Il faut continuer à travailler avec les partenaires dans la Ville. La Ville peut pas faire tout elle-même mais il faut trouver des partenaires. Il faut former les gens, trouver des partenaires, vraiment mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation au niveau de la Charte. Et surtout allouer des ressources pour le faire. Merci.

835

840 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci, Monsieur Hamilton. Alors, Madame Eliadis.

845 **Mme PEARL ELIADIS :**

Bonsoir. Merci pour tous et toutes qui sont venus, non seulement à la Ville pour avoir organisé cette séance, mais aussi à vous qui avez pris le temps et l'intérêt de venir ici ce soir et de partager avec tout le monde vos perspectives. Je pense que l'implication des citoyennes et des citoyens est primordiale dans ce genre d'enjeux.

850

J'ai cinq minutes, j'ai beaucoup à dire. Je vais parler vite. Je suis très en accord avec les différents enjeux qui ont été soulevés par les intervenants jusqu'à maintenant. Je ne veux pas les répéter, sauf pour souligner l'importance de s'assurer que la Charte s'applique à la Police et à la Société de transport de Montréal. C'est inacceptable que ces deux secteurs de service public soient effectivement exclus d'une charte qui est tellement importante.

855

Quand on parle de l'importance des plans et des priorités que maître Gervais aurait soulevés, j'aimerais dire que c'est avec les connaissances de ce qui se passe sur le terrain qu'on serait capable de savoir quel est le progrès que la Ville a fait en ce qui concerne, par exemple, la participation des minorités ethniques et minorités raciales au sein de la Ville comme préposés, comme membres seniors des cadres, c'est-à-dire de la Ville de Montréal. Je sais qu'il y a un certain pourcentage de minorité visible – un terme que j'aime pas beaucoup mais en tout cas, on l'utilise – il y a un certain pourcentage de minorité visible dans la Ville de Montréal comme préposés mais si on regarde la proportion de ces gens-là qui sont dans les échelons seniors, c'est-à-dire les cadres de la Ville, c'est encore inférieur aux statistiques qu'on a déjà entendues.

860

865

En ce qui concerne l'accessibilité du transport en commun à Montréal, c'est un problème. À Toronto, les métros, dans les stations de métro, il y a presque 50 % des métros qui sont complètement accessibles aux personnes avec des handicaps. À Montréal, le pourcentage est la moitié, sinon inférieur à ça.

870

Pour ce qui est du profilage racial, c'est quelque chose qui vise non seulement la Police mais aussi les autres services de sécurité, ainsi de suite, une pratique aussi inacceptable qui devrait être visée, comme on avait mentionné tout à l'heure, par la Charte.

875 Il y a deux enjeux que j'aimerais soulever. Je pense que le Conseil Jeunesse avait mentionné l'importance d'être capable de soulever et de mentionner les enjeux actuels qu'on vit et qu'on a vécus depuis la mise en œuvre de la Charte. And I would like to mention two.

880 The first one has to do with homeless persons, les personnes en situation d'itinérance, and I would like to point out that in the last 45 years, the number of infractions that homeless persons have experienced in the City of Montreal has gone up by almost 100 %. With a number of these people, not only being fined, but subsequently being incarcerated because of their inability to pay the fines, it has been a long time in a developed country since we incarcerate people for debt. It is extremely important that people who are sans abri, les personnes qui sont
885 dans une situation d'itinérance soient protégées de ce genre de pratique et c'est la Ville de Montréal qui est principalement responsable, avec évidemment le SPVM qui est responsable pour le respect de la loi.

890 I also want to mention the issue of accommodation which is linked to interculturism or multiculturalism – I know these terms get flowed around – I prefer multiculturalism only because it has a constitutional meaning, interculturism has no substantive or normative meaning in either Canadian or Quebec law, but we are talking about the same thing and it is only recently that Quebec has started talking about creating a legal foundation for accommodation, le Conseil de l'accommodement, qui, jusqu'à dernièrement, ne se retrouvait pas dans le droit québécois, qui
895 suite à un projet de loi qui a été déposé par le gouvernement du Québec aura maintenant sa place.

900 Ça serait intéressant que la Ville de Montréal inclut dans la Charte ce concept de l'accommodement raisonnable comme étant non une enfreinte à l'égalité entre les hommes et les femmes mais plutôt quelque chose qui a la possibilité d'assurer l'égalité des personnes avec

les handicaps, des mères de famille qui ont de l'aide au sein de la famille, les gens qui viennent des minorités religieuses, des cultes, ainsi de suite.

905 Alors, c'est une façon d'intégrer non seulement les minorités, ce qui est aussi important, mais aussi de s'assurer que toutes les citoyennes et les citoyens auraient accès aux services dont ils ont besoin. Le principe d'accommodement est là pour ça. Je pense que c'est très important que ces enjeux-là fassent partie des délibérations de la Ville.

910 Finally, I would like to point out that as many of you have said, the Charter is an extremely important document, it's far reaching, it's a visionary making rights real is what this is all about. And so trying to make sure that we have the capacity to enforce this understanding a relationship between an ombudsman complaint's process and the Quebec Charter Human Rights, a commission process is going to be something that we are going to have to figure out because it is not always obvious. The Charter is going to take its value not only in its words but in
915 its ability to get off paper and into the streets. Et c'est là que je pense que ce processus de consultation a sa grande valeur d'être capable de déplacer des droits qui se trouvent sur le papier dans la réalité, dans les rues de Montréal. Merci.

920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Madame Eliadis, juste une petite chose. Vous avez dit tantôt que la Charte ne s'appliquait pas à la Commission de transport et au Service de police. Hier, on en a discuté : elle s'applique à eux mais c'est l'ombudsman qui n'a pas de pouvoir pour intervenir. C'est correct.

925 **Mme PEARL ELIADIS :**

Oui, oui. Avec la vitesse de ma présentation, je l'ai échappé, mais tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

930 Non, non, c'est juste en cas qu'une mauvaise information glisse. Alors, écoutez, on prend
la pause santé et au retour que le débat va continuer et vous pourrez intervenir. Ce que je vous
demanderai, c'est de vous mettre derrière les micros, toujours en vous identifiant, et le problème,
on essaiera de déterminer un certain nombre de questions-clés parce que beaucoup de
935 questions ont été soulevées pour nourrir la réflexion. Alors, quinze minutes de pause santé. On
se retrouve après. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE... REPRISE

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

940 Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît. Merci. Écoutez, j'ai un problème d'animation
parce que quand je suis assis là, je n'arrive pas à voir les intervenants. Il y en a huit (8) là et il y
en a d'autres dans la salle. Si vous n'avez pas d'objection, je vais animer depuis ici. Si vous
voulez parler, vous vous approchez du micro; quand vous avez l'autorisation de parler, vous dites
945 votre nom qu'on puisse bien vous identifier et poser des questions ou faire un commentaire,
essayer de mettre des choses ensemble.

En partant le débat, il y a des choses qui m'ont frappé. C'est que les trois interventions
des conseils m'ont paru plus des interventions pour changer la politique de Montréal ou pour
950 guider la politique de Montréal que particulièrement axées sur la Charte elle-même ou ses
difficultés. Est-ce que je me trompe mais est-ce qu'il y a une maladresse entre l'offre et la
demande? Est-ce que la demande ou l'offre d'une Charte qui donne un certain nombre de droits
limités, de processus limité, est-ce que cela suffit? Est-ce que cela est correct? Ou est-ce qu'au
contraire, vous voulez autre chose et plus au plan politique pour dépasser des choses? J'ai
955 l'impression qu'il y a une espèce de confusion. Madame Leahy, vous voulez partir?

Mme MARIE LEAHEY :

960 Bien, oui. Je peux repartir le débat comme ça. En fait, effectivement, nous, au Conseil des Montréalaises, on s'est peu attardé au libellé des choses. Ce qui nous a passablement attristées, c'est le fait que la Charte n'est pas nécessairement arrimée avec les actions de la Ville et ça, on trouve ça dommage. Maître – je m'excuse, je dis Proulx mais ce n'est pas Proulx...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

965 Madame Gervais?

Mme MARIE LEAHEY :

970 Madame Gervais.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bon. - On va finir par la trouver. Là, je vois les étiquettes.

975 **Mme MARIE LEAHEY :**

980 Madame Gervais parlait de l'importance d'avoir des outils efficaces de reddition. Or, c'est ça, je pense, qui manque à la Ville. Je suis persuadée qu'il y a des services, des entités qui ont changé certaines pratiques. On est absolument incapable de le savoir. Et je reprends. La Charte, pour le Conseil, c'est un instrument extraordinaire. C'est un beau truc, c'est une belle initiative mais il ne faudrait pas que ce soit un simple papier : il faut qu'elle vive. Et faire vivre un papier, je veux bien croire que la Charte, elle est inégale, inégalée à travers le monde, mais il y a quand même des villes qui ont aussi fait des initiatives intéressantes.

985 Je vous parle de San Francisco. Ils n'ont pas une charte mais, par règlement municipal, ils ont intégré les principes des conventions pour l'élimination contre toutes les discriminations

faites aux femmes. Ça aurait pu être voté, accepté, tout le monde trouve ça beau. San Francisco a une belle image. Ça se vend bien. Mais le département du statut de la femme peut sélectionner une entité municipale et lui demander de procéder à une analyse différenciée selon le sexe. L'entité est alors obligée de produire un rapport et le département peut se prononcer sur ce rapport. Ça existe depuis 1998. Il y a dix (10) rapports de sortis. C'est ce qu'on appelle faire vivre une charte.

Et c'est vrai pour New York qui s'apprête à faire à peu près le même genre de règlement, pas seulement cette fois-ci pour l'élimination de la discrimination envers les femmes mais aussi envers la discrimination raciale. Eux-mêmes, dans le règlement, prévoient, s'il est adopté, qu'il y aura une forme de reddition de compte. Or, actuellement à Montréal, la Charte n'a pas – il n'y a pas d'outil de reddition de compte. Et je pense que c'est ça qu'on a essayé de faire sortir. C'est un beau papier, il est magnifique mais il faut aller plus loin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais est-ce que pour dire que la Charte est appliquée, il faut un rapport qui le dise?

Mme MARIE LEAHEY :

Le problème, c'est que si on y va seulement par les plaintes, or, hier, l'ombudsman l'a très bien dit, elle est le dernier recours. Donc quand les citoyens ont utilisé la Charte pour faire changer quelque chose dans leur arrondissement ou dans une entité et que cet arrondissement-là a pris le *challenge* de prendre la Charte et de dire : « Oui, on va changer », on ne le sait pas. C'est un peu dommage. Et comment, si on ne le sait pas d'un arrondissement, on peut parler de bonne pratique à d'autres arrondissements? C'est un peu ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc c'est de voir le bilan, c'est la capacité que vous avez d'être capable d'établir un bilan qui soit vérifiable.

Mme MARIE LEAHEY :

1020 Et qui donc force la Ville à aligner ses actions, ses politiques, sur la Charte.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1025 C'est parce que la prétention de la Ville, c'est que déjà cela est fait mais qu'il n'y a pas de rapport. Est-ce que je peux passer la parole à monsieur Patenaude? Monsieur Patenaude, voulez-vous répondre à ça?

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville de Montréal:

1030 Oui. Ce que je peux donner comme information, c'est qu'au moment où la Charte a été rédigée, c'est dans le contexte de 2002, du Sommet de Montréal. Et, à la suite du Sommet de Montréal, il y a eu plusieurs politiques qui ont été élaborées par la Ville. Qu'on pense à la Politique de l'arbre, la Politique sur le milieu naturel, la Politique sur la culture, sur le patrimoine. J'en passe. La Politique sur la participation et la consultation. Et lors de l'élaboration de la
1035 Charte, notre préoccupation, c'était d'inscrire les grandes orientations de ces politiques dans la Charte. Ce qu'on retrouve. Et dans notre travail qu'on a fait au niveau de l'élaboration, comme point d'information, c'est que nous, notre préoccupation, c'est de s'assurer qu'il y ait une hiérarchie des documents : c'est-à-dire qu'il y a des chartes, il y a la Charte, il y a les politiques, il y a des programmes, il y a des plans d'action, et que la Charte ne soit pas finalement, pas la
1040 synthèse mais ne soit pas seulement l'addition de tout ça.

Chacun de ces documents ont leur rôle dans une ville et la Charte doit demeurer générale et doit demeurer au-dessus de ces instruments-là. Alors, c'était notre préoccupation, c'était les critères avec lesquels nous avons rédigé la Charte montréalaise à la suite de la
1045 consultation publique, il faut bien le préciser.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais quand il y a une politique qui est mise sur pied, quand il y a un programme qui est mis sur pied, quand un règlement est passé, est-ce qu'une référence est donnée à la Charte?

1050

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville de Montréal :

C'est-à-dire que depuis l'adoption de la Charte, c'est-à-dire quand il y a eu la Politique sur la culture, la Politique sur le patrimoine, la Charte n'était pas encore en vigueur, n'était pas adoptée; on était en train de travailler sur la Charte. Et la Déclaration sur la diversité culturelle faisait référence à la proposition de Charte montréalaise à ce moment-là. Lorsqu'on a créé – lorsque la Charte a été mise en place, les politiques qui ont été adoptées par la suite, à ma connaissance, il y a eu la Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la Politique familiale. Il y en a peut-être eu d'autres mais celles qui me viennent en tête, ce sont ces deux-là.

1055

1060

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et elles réfèrent à la Charte?

1065

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville de Montréal :

La Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes, je pense que Marie pourrait le confirmer... oui. Et il me semble qu'aussi la Politique sur la famille, oui.

1070

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Alors je ne veux pas bloquer le débat. Allez-y, Monsieur, on va continuer.

M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :

1075 Bonsoir. Gaétan Châteauneuf. En fait, ce qui me plaît particulièrement, c'est ce que j'ai lu dans le rapport du Conseil des Montréalaises. Un, on ne s'est pas attardé à vouloir modifier les articles de la Charte, d'autant plus qu'il y a pas mal d'éléments dedans, mais plus s'attarder à faire en sorte que cette Charte-là soit vivante, qu'elle soit en application.

1080 D'ailleurs, hier, j'ai posé la question, parce que j'avais vu dans le rapport de l'ombudsman une série d'actions qui visaient à faire connaître la Charte. J'ai posé la question à la Ville qu'est-ce qui avait été fait, puis on a eu une bonne nomenclature, qu'il y avait eu des actions de posées. Mais il faut constater qu'elle ne vit pas plus pour autant. Et je pense qu'un des éléments que je trouve important, et je sais que les gens en environnement, je me rappelle, 1085 j'avais participé à un moment donné à une conférence donnée par le gouvernement fédéral, je ne sais pas si c'était l'ombudsman, mais il y avait quelqu'un chargé dans l'environnement et chaque ministère devait produire, lorsqu'il produisait son rapport annuel, déterminer dans leur rapport ce qu'il faisait en regard avec l'environnement, c'est quoi les gestes qu'ils avaient posés.

1090 Il me semble qu'on devrait – puis ça fait partie de votre rapport, de votre mémoire que vous avez produit, à l'effet que, t'sais, je pense que chaque officier ou chaque service de la Ville devrait à chaque année pouvoir produire un rapport disant comment on s'est conformé à la Charte.

1095 Parce qu'en effet, si on se fie juste aux plaintes, ou bien on est très bon, puis tout le monde respecte la Charte, puis on n'a pas de plainte, mais je ne suis pas sûr que c'est ça. Il y a une méconnaissance de la Charte. Il y a peut-être beaucoup d'actions qui sont posées, puis on n'a pas le résultat et il me semble qu'on aurait tout lieu d'avoir ce genre de disposition-là pour faire en sorte de savoir où est-ce qu'on va, puis comment.

1100 Si on veut que le citoyen tienne en compte la Charte, bien, je pense qu'il faut que les élus qui ont les – comme vous m'avez dit, hier, c'est le maire qui est le grand responsable de la Charte au niveau du comité exécutif – mais il faut qu'il puisse aussi mettre pression sur

1105 l'ensemble de ses échevins, ses conseillers municipaux. Et une des façons de le faire, c'est quand tu es obligé de faire une reddition de compte, dire comment tu as tenu compte de la Charte, bien, eux aussi, ça les sensibilise et non pas juste une fois par quatre ans quand il est en formation, mais dans leurs actions de tous les jours. Moi, il me semble qu'il y a là une solution intéressante.

1110 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous allez me finir ça par un mémoire, si vous continuez.

1115 **M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :**

Pardon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1120 Vous allez finir ça par un mémoire, si vous continuez.

M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :

1125 Mais j'amènerais une question, par exemple, aux gens...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non, mais elle est correcte votre question. On va la vérifier. C'est correct? Non, non.

1130 **M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :**

Non, je vais continuer.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1135 Non, non, non. Vous ne continuez pas. Alors là, la question du – non, non, mais c'est parce que c'est une question que vous avez évoquée. Madame, tantôt, dans certaines choses de l'ONU et madame Leahy y a fait allusion aussi, il y a une obligation de rendre des rapports périodiques.

1140 Croyez-vous que cela est possible au niveau municipal, dans le cas d'une Charte comme Montréal? Est-ce qu'il y a une différence entre la Charte de Montréal et les conventions internationales liées aux droits de l'homme?

Mme PEARL ELIADIS :

1145 Peut-être Cynthia va vouloir répondre aussi, mais c'est juste pour dire qu'en Europe, en Afrique, un peu partout au monde, on comprend que la meilleure chose, c'est que les régions, les municipalités, les instances locales qui sont responsables pour leurs citoyennes et leurs citoyens soient ceux qui, primo, veillent au respect des grands principes de droits de la personne, de droits de l'homme comme on le dit en Europe, et deuxièmement, qu'ils fassent rapport de leur réussite et des objectifs à atteindre, comme monsieur vient de le dire. C'est primordial, parce que sans la responsabilité, il n'y a pas de droit. There is no accountability without reporting. Point à la ligne.

1150

1155 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Madame Gervais?

Mme CYNTHIA GERVAIS :

1160 Oui. Merci pour votre intervention. Peut-être un des exemples que je peux donner, la Ville d'Aberdeen, le Aberdeen city counsel qui est en Grande-Bretagne, ils ont intégré, ils ont le *Human Rights Act* qui intègre la Convention européenne des droits de l'homme. En fait, ç'a été

1165 intégré au plan national et ça s'applique aux municipalités. Et ils ont développé ce qu'ils
appellent un *Equality and Human Rights Impact Assessment*. Et donc c'est un guide pour les
fonctionnaires qui fait en sorte que pour chaque politique qui est développée ou chaque politique
qui est mise en œuvre, il y a un guide pour voir de quelle manière ces politiques influencent,
c'est-à-dire font la promotion des droits humains auxquels ils sont soumis, mais également pour
1170 s'assurer que ça ne va pas à l'encontre des droits humains également. Donc il y a un guide pour
aider les fonctionnaires à faire ça et il y a des rapports périodiques qui sont faits.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1175 Pour l'instant, Me Savard, ce que nous avons, c'est, au fond, il n'y a que votre rapport
qui fait le point sur les plaintes qui ont été reçues et sur les actions que vous avez menées.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1180 Oui. Mais il faut penser que, fondamentalement, le mandat de l'ombudsman, que ce soit
en vertu de la Charte ou autre chose, c'est de traiter des plaintes concrètes qui touchent des
citoyens concrets. Et je pense que l'idée de rendre, de faire rapport ou de faire des bilans peut
être extrêmement intéressante mais, par ailleurs, je pense qu'il faut aussi le faire en s'assurant
qu'on préserve la séparation, le mur qui existe entre l'administration de la Ville et l'ombudsman
de Montréal.

1185 Si j'étais responsable d'exiger, rendre des comptes, je vais faire quoi? C'est moi qui vais
sanctionner? Ça, c'est un rôle de gestionnaire, c'est un rôle qui appartient à la Ville. Alors, moi je
trouve que l'idée est intéressante mais là où j'ai des réserves à prime abord, c'est sur le fait de
confier ce mandat-là à l'ombudsman parce que là, je deviens un gestionnaire et je ne deviens
1190 plus un intervenant neutre complètement, indépendant de l'administration, qui est le fondement
de ma crédibilité.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1195 Donc, au fond, vous trouvez que c'est une chose opportune mais pas qui vous soit confiée. C'est correct. Alors, allez-y pour votre deuxième commentaire, votre deuxième question.

M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :

1200 Là, vous m'amenez une deuxième question parce que puisqu'on veut qu'il y ait quelqu'un en quelque part qui surveille l'application de la Charte, si, par exemple, on introduisait dans la Charte l'obligation de produire un rapport, il me semble que ça prend quelqu'un qui puisse à tout le moins imposer ou faire en sorte que les élus produisent ces rapports-là. Donc peut-être que la gestion de ces rapports-là n'appartiendrait pas à l'ombudsman mais, à tout le moins, il devrait pouvoir intervenir.

1205 Tout comme l'autre aspect que j'ai été fort surpris d'apprendre pour la Société de transport de Montréal ou le SPVM, les policiers, le Service de police n'étaient pas couverts par la – ils étaient couverts par la Charte mais ils n'étaient pas couverts par – dans le mandat de l'ombudsman. Donc, oui, ils doivent respecter la Charte mais il n'y a personne qui les contraint.

1210 D'autant plus que, bon, SPVM semble avoir d'autres règles mais STM, je ne pense pas qu'il ait beaucoup de règles, d'autant plus que le conseil d'administration de la Société de transport, c'est des élus, c'est des gens qui viennent de la Ville de Montréal, donc qui, en principe, ont adhéré à cette Charte-là. Ils devraient être soumis aux mêmes prérogatives que s'ils sont au conseil municipal. En tout cas, là, il me semble qu'il y a une problématique là également.

1215 Mais sur le rôle de l'ombudsman, il me semble que ça prendrait quelqu'un de toute façon qui s'assure que ces rapports-là sont produits, si on veut s'assurer que ça se fasse. Ou si on demande aux mêmes gens qui ne produisent pas les rapports, qui ne les produisent pas, de surveiller s'ils les produisent.

1220 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Elle n'a pas ce pouvoir-là. Vous reviendrez en mémoire pour nous dire ce que vous pensez qui devrait le faire. Oui, Madame?

1225 **Mme DANIÈLE PELLETIER :**

1230 Danièle Pelletier, Réseau habitation femmes, qui est un OSBL d'habitation pour des femmes à faible revenu. Alors, moi je reviens, c'est vraiment sur le rôle de l'ombudsman, pas pour le changer mais pour qu'il ait plus de dents. C'est-à-dire que l'ombudsman ait les ressources pour entendre toutes les plaintes, parce que les plaintes, c'est un droit du citoyen de se plaindre. Puis, que ça soit la police, que ça soit le transport, c'est fondamental.

1235 Quand on pense, comme madame Eliadis a dit tantôt, les *tickets* aux itinérants, il y a des gens qui se retrouvent avec plusieurs milliers de dollars de *tickets* parce qu'ils ont traversé la rue quand c'était pas le temps ou qu'ils flânaient dans un parc. Bien, quand tu es itinérant, tu vas flâner dans les parcs parce que c'est des endroits publics. Alors, que ces gens-là ou n'importe quel citoyen n'ait pas le droit de recourir à l'ombudsman, moi je trouve que c'est un non-sens.

1240 C'est-à-dire, il y a un comité d'éthique pour la police, c'est une belle invention là, mais en quelque part, je trouve que l'ombudsman, étant neutre, devrait avoir une part dans la plainte du citoyen. C'est-à-dire, si moi j'arrive, le service n'est pas bon d'un policier, bien, je devrais pouvoir avoir recours à l'ombudsman, même s'il y a un comité d'éthique, pour voir à ce que mes droits de citoyenne soient vraiment reconnus. Puis, je ne vois pas *pantoute* pourquoi, puis la Société des transports, t'sais, restons calme là, c'est pas quelque chose de si fantastique que le monde n'ait pas...

1245 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1250 Elle va répondre à votre question parce qu'elle a répondu hier dans un certain sens.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1255 Premièrement, le choix d'exclure, c'est un choix qui précède mon arrivée. Je pense qu'il y a des bonnes raisons là-dessus mais ça mérite sûrement réflexion. Ça mérite sûrement des discussions. Il y a sûrement certains dossiers dans lesquels il y aurait intérêt à avoir l'ombudsman mais je ne pense pas que tous les dossiers de plainte de comportement de policier devraient venir chez nous, ne serait-ce qu'une question de volume.

1260 Je ne pense pas qu'on devrait prendre toutes les plaintes du Service de transport parce qu'ils en traitent à peu près 50 000 par année, mais il y a beaucoup de plaintes qui n'ont rien à voir. Mais je pense qu'il y a sûrement lieu d'avoir une bonne discussion, en collaboration avec la Ville pour voir s'il y a des types de dossiers où on pourrait être efficace, cibler les dossiers où on risque d'être efficace et aller à petits pas et se donner la chance d'y aller.

1265 Dans certains cas, par exemple, quand on parle de dossiers très, très chauds tels que des problèmes de profilage racial ou de profilage social, moi je vois déjà des handicaps dans la procédure actuelle qui nous oblige, par exemple, à informer le Directeur général des interventions, à émettre des conclusions qui sont motivées par écrit avec certaines personnes.

1270 Alors, si jamais on allait dans cette avenue-là, je pense qu'il faudrait revoir des processus complémentaires, séparés et peut-être plus une approche qui est plus conforme à une vraie médiation, qui est complètement sur une base volontaire, qui est complètement confidentielle et où le seul rapport que l'ombudsman émet à la fin, si on veut que ça fonctionne puis qu'on ait la collaboration du monde, c'est oui, il y a eu une médiation, c'est réglé, *fine*, puis ça va marcher, puis, non, ça n'a pas fonctionné, alors les autres recours seront là.

1275 Je pense qu'il faut y aller vraiment avec beaucoup de retenue au départ et se donner une chance, si on entrait là-dedans, de pouvoir réussir à bâtir une crédibilité même dans ces dossiers-là, auprès de tous les intervenants. Parce que pour que ça fonctionne, il faut que le service aussi ait confiance et pas juste le citoyen.

1280

Mme DANIÈLE PELLETIER :

1285 Mais je pense que ça pourrait être un point de départ pour ouvrir, faire preuve de transparence. Parce que, dans le fond, si on pense, la Police, on ne peut pratiquement pas faire de plainte ou la Société des transports – je ne parle pas pour une niaiserie mais des dossiers qui sont vraiment *hot*, qui sont gros, il faudrait au moins qu'il y ait une présence qu'on sait qui est neutre. Alors, je pense que ce serait un bon point de départ. Merci.

1290 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

Alors, je vais prendre ça comme un témoignage de la confiance que les gens nous font.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1295

Vous disiez hier soir, Me Savard, que si quelqu'un, par exemple, se fait vandaliser sa voiture plusieurs fois de file dans un même arrondissement, il peut s'adresser auprès de vous, parce qu'il n'y a pas eu une surveillance policière suffisante.

1300 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

1305 Ce que j'expliquais, c'est que l'exclusion de notre juridiction est très différente par rapport à la STM et le Service de police. Par rapport à la STM, c'est tout ce qui concerne la STM, on n'a pas juridiction. Ce n'est pas compliqué : zéro (0) plainte. Pour ce qui concerne le Service de police, ce ne sont que les dossiers par rapport au comportement des policiers, les actions du policier. Mais pas la qualité du service offert par le SPVM.

1310 Alors, on intervient, on en fait déjà des dossiers avec le SPVM où les gens n'étaient pas satisfaits du service ou ne sont pas satisfaits de... en tout cas, même un dossier qu'on voudrait déménager un poste de quartier. Il y a plein de choses au point de vue de la qualité offerte par le service, on a juridiction. Le comportement, l'attitude du policier, je n'ai pas juridiction.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1315 C'est correct. Mais reprenons l'exemple de madame. Un itinérant a eu pour deux cents infractions différentes, il doit 3000 \$, on va l'emprisonner pour ça; est-ce qu'il peut aller vous voir pour vous dire que, non pas un individu mais que le système est injuste à son égard?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1320 Les gens peuvent toujours venir nous voir mais je vais vous dire quelque chose. Je ne répondrai pas à cette question-là, je ne l'ai jamais étudiée et je ne prends jamais partie avant d'avoir regardé un dossier et d'avoir tout considéré. Mais il peut sûrement venir nous voir et si on a moyen de prendre juridiction, on va le prendre. C'est juste ça qu'on fait. Mais je ne peux pas
1325 prendre position sur des dossiers que je n'ai pas regardés. Il y a trop de choses auxquelles on ne pense pas et quand on commence à fouiller et qu'on trouve, et pour rester neutre, il faut que je sois neutre jusqu'à la fin d'un processus d'enquête particulier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1330 Arrêtez, Madame. Je ne veux pas faire d'outrage au tribunal. Alors, une petite question que je voulais vous demander tantôt.

1335 Monsieur Lesage, vous avez parlé tantôt d'une charte qui devait évoluer constamment selon les besoins. Or, ce n'est pas coutumier; dans notre tête, une charte, c'est un document de référence qui est stable et qui ne doit pas changer. Alors, j'aimerais comprendre quel est l'argumentaire que vous avez? Est-ce qu'on peut avoir une charte qui, constamment, se modifie à tous les quatre ans d'une manière considérable? Parce que ce qu'on nous a offert, c'est des petits ajustements, mais vous semblez souhaiter quelque chose de beaucoup plus considérable
1340 et un ajustement aux crises ou aux questions politiques qui sont soulevées?

M. JONATHAN LESAGE :

1345 Oui, en fait, c'est que tantôt on parlait justement, on mentionnait de rendre la Charte vivante. Si on prend avec les années la société, les besoins évoluent et si on prend, dans le fond, celui qui me vient à l'esprit, celui de l'environnement, par exemple, le concept de développement durable, au moment où la Charte a été écrite, a changé depuis ces années-là. Tout le concept de la protection de l'environnement a changé, surtout si on prend, par exemple, en ce qui concerne le développement durable.

1350 Dans la première version de la Charte, telle qu'elle a été écrite, et c'est tout à fait légitime, elle a été écrite en fonction justement des définitions qui perduraient à ce moment-là. Alors qu'aujourd'hui, la situation environnementale, le débat de société ayant lui-même grandement évolué, au lieu de rester avec un document qui est statique, avec les idées qui étaient tout à fait correctes au moment où que ç' a été mis en place, aujourd'hui, dans le fond, ce processus-là devrait également prendre en compte les définitions qui ont changé à travers le temps. C'en est un exemple.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1360 Mais est-ce qu'on doit le faire par un changement à la Charte ou par des programmations, des mises en route, des plans d'action, sans que le document de référence, lui, soit changé? On peut dire s'intéresser ou prendre soin, s'occuper du développement durable, sans donner le détail d'une programmation concrète. Vous semblez vouloir transformer la Charte en fonction de ces besoins-là.

1365 Est-ce que des experts veulent intervenir? Vous aviez levé la main. Ce n'était pas sur cette question-là. Madame?

Mme PEARL ELIADIS :

1370 J'ai juste un petit commentaire sur ça. J'apprécie pour vous cette intervention parce
qu'effectivement, cette notion d'un document vivant n'est pas limitée aux chartes municipales.
Les documents internationaux évoluent; la Charte canadienne évolue. Je vais vous donner un
très beau petit exemple. La personne qui était responsable pour la rédaction entre autres de
l'article 15 de la Charte canadienne qui comprend l'égalité comme un concept de base, avait dit,
1375 il y a deux ans, qu'il n'avait jamais pensé qu'en vingt ans, qu'on commencerait à parler des droits
économiques et sociaux dans le cadre de cette conception d'égalité, parce que dans sa tête,
quand on parlait de l'égalité – et là, c'était un des rédacteurs, on se comprend – on parlait des
droits politiques et civils. Alors, juste dans le cadre des mots qui existent, ça a complètement
changé. Il y a aussi les nouveaux droits...

1380

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais est-ce qu'on a changé la Charte pour ça?

1385

Mme PEARL ELIADIS :

Mais on a changé en ce qui concerne, par exemple, l'orientation sexuelle qui était
absente dans plusieurs cas de droits de la personne au Canada et qui est maintenant présente;
le concept du droit à l'égalité face à son statut marital est quelque chose de récent. Je peux
1390 continuer. Je ne veux pas continuer, mais ce que je veux dire, c'est que ces concepts évoluent.
Le concept de développement durable est primordial de faire le lien avec le développement
durable et le droit de la personne, et c'est quelque chose aussi de très intéressant et qui devrait
être utilisé dans le cadre d'une charte qui, effectivement, élabore les grands principes.

1395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bien. Madame?

Mme CYNTHIA GERVAIS :

1400

Oui, vraiment très, très rapidement. En fait, c'est une réflexion sur cette question de ce qu'on doit ajouter et modifier dans la Charte. C'est simplement de rappeler que c'est un terrain qui est très délicat parce que jusqu'où on spécifie les groupes en particulier, des droits en particulier, qui fait en sorte qu'à un moment donné, on dit : « Bien, on a ajouté ce groupe. Pourquoi pas celui-là? » Etc. Et de quelle façon est-ce qu'on peut avoir un document qui reste assez large, assez général et qui va pouvoir être inclusif.

1405

1410

Il y a des groupes pour lesquels on a besoin de le spécifier parce qu'on sait que l'inclusion ne se fera pas automatiquement. Justement, on a parlé de la question de l'orientation sexuelle dans les textes qui parlent du droit à l'égalité. Donc c'est simplement une réflexion sur le fait qu'il y a une balance à trouver dans ce texte-là pour que ça reste assez général, pour permettre une inclusion tout en incluant des éléments très spécifiques qui autrement ne pourraient pas être considérés comme inclus.

1415

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1420

C'est parce qu'on sait qu'il y a un débat là-dessus en droit. Ou bien on se met à énumérer et si on n'énumère pas tout, on pense qu'on a oublié des catégories et elles deviennent exclues; ou bien on tient un thème très général qui, lui, va se préciser au fur et à mesure de l'usage. Il y a comme deux tendances là-dessus.

Mme CYNTHIA GERVAIS :

1425

Oui. Puis, de mon point de vue, c'est préférable d'avoir un texte qui est plus large mais inclusif et englobant et d'axer les modifications, les interventions sur des choses qui vont donner – qui vont dans la réalité, dans l'action concrète sur le terrain, faire vraiment les changements.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur El Hage, je reviens à vous.

1430

LE PRÉSIDENT :

Une question. Je voudrais savoir si madame Gervais nous recommande la prudence et la modération dans les modifications à apporter au texte?

1435

Mme CYNTHIA GERVAIS :

Oui. Parce que je crois que c'est déjà un texte qui est excellent. Je ne pense pas que c'est nécessairement dans sa formulation; il y a sûrement des ajustements à faire, mais je pense surtout que c'est un texte qui est très jeune encore. Donc peut-être que même c'est mieux que ce soit à la prochaine évaluation dans le prochain quatre ans que là, on refasse, on retravaille sur le texte de façon substantielle. Mais je pense que présentement, ce qui est important pour la Charte, c'est sa mise en œuvre concrètement sur le terrain, beaucoup plus que les termes qui sont inclus dans la Charte, parce que je pense que c'est un bon texte.

1440

1445

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien. Vous aviez un commentaire, Monsieur El Hage?

1450

M. HABIB EL HAGE :

Oui. En fait, dans l'esprit de la pensée d'Henri Lefebvre, dans les années 60 la question de droits à la Ville et ce qui a suivi par la suite, c'est-à-dire la citoyenneté participative, je pense que c'est nécessaire, à mon avis, que la réflexion et les débats se fassent dans le sens de refaire ou reprendre ou améliorer et revoir nos droits, revoir notre lien à cette citoyenneté-là, et revoir – parce que la Charte ne parle pas de citoyenneté, elle parle de citoyens, elle parle de la participation, la participation active aussi, non seulement – elle n'est pas passive, cette

1455

participation-là. Nos droits évoluent, la Ville évolue, la Ville change. Donc c'est nécessaire que de temps à autre, qu'on puisse la regarder, la débattre et aller de l'avant.

1460

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est exactement ça qu'on fait. Monsieur Kostopoulos?

1465

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

Dimitri Roussopoulos. Je veux simplement appuyer l'idée que la Charte doit évoluer à l'intérieur des paramètres de l'évolution dans le débat public. Vous savez, c'est quelque chose de très nouveau, une Charte d'une ville, des droits, O.K.? On vient de dire plusieurs fois que c'est assez original ici à Montréal. Mais vous avez évoqué, avec beaucoup de raison, la réflexion, la contribution d'un certain Henri Lefebvre.

1470

Moi, j'étais le mois de mars à Rio de Janeiro au forum urbain mondial où la thématique de ce forum était « *Le droit à la Ville* ». On n'a pas encore commencé le débat ici à Montréal, sur le droit à la Ville. Il y a là des droits qui sont – on ne les trouve pas dans notre Charte, par exemple. Et il ne faut pas jamais oublier que la Charte existante était un document de compromis, O.K.? Parce que le chantier sur la démocratie a avancé certaines idées, le cabinet du maire a répondu qu'il y avait des négociations et on a accepté certaines choses mais on n'a pas accepté d'autres choses. Mais entre-temps, la société et la réflexion évoluent. Donc pourquoi pas la Charte? C'est pour ça qu'on a une consultation publique ces jours-ci.

1475

Alors, ce n'est pas une question fermée. On ne peut pas avoir l'arrogance de prétendre que ce document-là est la perfection.

1480

1485

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bel acte d'humilité. Commentaire? Madame Baril?

Mme MICHELINE BARIL :

1490

Bonsoir. Micheline Baril de l'Association des résidants du Vieux-Montréal. Alors, j'ai été quand même très impressionnée par tous les droits dont on a parlé ce soir. On a insisté beaucoup aussi sur ce que la Ville devrait faire et tout, mais je ne voudrais pas qu'on oublie aussi les responsabilités des citoyens. Entre autres, une responsabilité qui m'apparaît essentielle dans la Ville de Montréal entre autres, c'est aller voter. Et la responsabilité, on parlait d'indicateur. Je pense que si on augmentait le taux de vote aux prochaines élections municipales, on aurait un indicateur intéressant.

1495

1500

Alors, comment amener les gens à prendre leur responsabilité à voter, à participer aux associations de quartier, aux tables de concertation, aux associations de résidants. Souvent, c'est le désert. Il y a quelques personnes qui essaient de travailler pour les autres, de représenter leurs intérêts mais on se retourne, la solidarité n'existe pas. Et les gens ne s'impliquent pas suffisamment, je crois. Je ne sais pas si vous partagez mon avis. Et comment amener, par exemple, les femmes à aller voter, les jeunes. Les jeunes. Tout à l'heure, vous avez parlé des droits, qu'on s'occupe de vous. Mais on aimerait ça que vous alliez voter.

1505

1510

Et, ensuite aussi, il y a cette valeur, le devoir de ne pas porter atteinte aux droits des autres. Ça, le civisme. Reparler de ces fonctions-là. Bon, bien sûr, il ne faut pas judiciariser des comportements qui manquent de civisme, mais il faut quand même que des enfants puissent aller dans un parc sans être choqués par certains comportements, bon, qu'on peut appeler de non civiques, que les jeunes ne pensent pas que les poubelles ou que leur cendrier – pour ceux qui fument encore – peut aller dans la rue. Et on se trouve débrouillard et on regarde tout le monde avec un petit sourire et tout.

1515

Alors, donc, il ne faudrait pas, s'il vous plaît, oublier nos responsabilités, puis essayer de nous mobiliser davantage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Lesage.

1520

M. JONATHAN LESAGE :

Justement, suite à l'intervention, on parle justement de la participation, de l'engagement des gens, également du taux de vote qui est, on le sait tous, trop bas, mais justement tantôt, on parlait d'avoir un mécanisme systématique pour voir quels ont été les impacts concrets de la Charte. S'il y a une chose, dans le fond, qu'on voit à travers les milieux jeunesse, c'est que lorsque les jeunes, dans les actions qu'ils posent, dans les activités qu'ils organisent, voient qu'ils ont vraiment un impact quotidien dans les actions qu'ils entreprennent à travers les associations ou que ce soit lorsqu'ils vont organiser des tournois de sport, lorsqu'ils voient vraiment concrètement sur le terrain comment ils peuvent influencer leur environnement, ils vont s'engager.

1525

1530

À partir du moment où ils sentent qu'ils n'ont pas vraiment un impact ou qu'ils ne voient pas vraiment l'impact dans le quotidien que leur engagement a, c'est là que le désengagement malheureusement va se produire. Et de là, justement, l'idée tantôt que nous on supporte, d'avoir – parce que malheureusement, les impacts de la Charte, on le voit avec le niveau des plaintes qui augmentent mais à part ça, qu'est-ce que la Charte a apporté de positif en termes de modification des règlements municipaux, tout ce qui est positif en termes d'impact concret sur le terrain, qu'en est-il vraiment? On ne le sait pas.

1535

1540

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que c'est pour ça que vous demandez dans votre mémoire de, par exemple, ceux qui participent à des conseils ou à des consultations, etc., qu'ils obtiennent rapidement une réponse sur le résultat de leur participation?

1545

M. JONATHAN LESAGE :

1550 Tout à fait. Parce qu'autrement, c'est des heures et des heures d'effort et lorsque les gens ne voient pas comment le travail qu'ils ont fait est écouté et, après ça, mis en application, pourquoi répéter une nouvelle fois ce travail-là?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1555 Donc c'est décourageant. Madame?

Mme PEARL ELIADIS :

1560 J'aurais deux questions. Je ne sais pas si peut-être ça serait à vous que je vais poser cette question mais est-ce que Montréal fait partie du projet dans les autres villes du Canada, les signes vitaux, *vital signs*? Je ne sais pas si ça vous dit quelque chose? Je réponds au commentaire de la madame qui veut encourager le civisme par rapport aux élections, ainsi de suite.

1565 Il y a des projets très intéressants à Toronto, à Vancouver entre autres, qui font un reportage à chaque deux ans, je pense, de leurs statistiques concernant qui vote, comment, les situations de droits de la personne, l'accès aux services pour les gens avec des handicaps, ainsi de suite. Je vous encourage, si ça vous intéresse toute la question de planification des résultats, allez-y sur *Google*, *vital signs*, le terme en anglais, et c'est très, très intéressant. Alors, ça, c'était la première question.

1570 La deuxième concerne l'ombudsman. Comme citoyenne de Montréal, qu'est-ce qui m'amènerait à me plaindre à vous plutôt qu'au protecteur du citoyen?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1575 Le protecteur du citoyen n'a pas juridiction sur ce qui relève de la juridiction de la Ville de Montréal.

Mme PEARL ELIADIS :

1580 Alors, tout ce qui arrive qui a rapport avec Montréal ne peut pas aller au protecteur du citoyen?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1585 Non. Alors, au Québec. Il y a certaines provinces où c'est peut-être différent mais c'est vraiment séparé. Au Québec, la seule vraie institution d'ombudsman comme la nôtre, avec un ombudsman indépendant, c'est Montréal. Il y a quelques bureaux d'ombudsman dans d'autres villes mais ça fonctionne généralement avec des commissaires, des bénévoles; ils traitent à peu près sept, huit enquêtes par année, gros max; nous, on en fait 300.

1590 Alors, n'importe quel problème au point de vue insatisfait d'une décision administrative en général ou quelqu'un qui pense que même une décision qui a été votée par les élus serait en contradiction avec la Charte, et par rapport aux élus, il faut vraiment que ce soit en lien avec la Charte. Autrement, je n'ai pas juridiction. Si c'est dans le domaine municipal, ça vient nécessairement chez nous.

1595

Mme PEARL ELIADIS :

Chez vous. Merci.

1600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1605

Je vais peut-être faire une précision pour vous tantôt aussi. Vous aviez parlé peut-être de rajouter la notion d'accommodement raisonnable. À mon avis, elle est déjà incluse. Quand on a une interdiction à discrimination, j'en ai pas eu de plainte mais je l'ai souvent dit que si un citoyen avait un problème d'accommodement raisonnable par rapport à un service, on la prendrait la

1610

plainte, on la traiterait. Alors, tout ce qui découle d'un engagement qui est là, on le prend : on le traite.

Alors, je n'ai pas besoin d'avoir un engagement qui dit que la Ville s'engage à faire un accommodement raisonnable, mais à partir du moment où ils se sont engagés à ne pas discriminer, qu'ils ont mis dans le préambule une référence à la Charte québécoise et que dans la fin, ils ont dit que quand j'interprète un engagement, il faut que je tienne compte du préambule, pour moi, automatiquement, c'est déjà là.

1615

Mme PEARL ELIADIS :

1620

Mon commentaire visait la situation actuelle en droit en ce qui concerne la Charte québécoise, avant les modifications récentes qui ont été apportées, le concept juridique n'existait pas. Je suis très contente d'apprendre que vous les prenez...

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1625

Mais il existe dans les tribunaux. Sincèrement, là...

Mme PEARL ELIADIS :

1630

Oui, oui.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

... et quand on applique, on va voir ce que la jurisprudence a dit aussi.

1635

Mme PEARL ELIADIS :

Et on le traitait dans les tribunaux parce que l'article 15 de la Charte canadienne a imposé dans la jurisprudence. Alors, ce que le Québec a fait – pour ne pas rendre cette conversation trop technique, conversation entre les avocats – mais ce que la législature a fait au Québec, c'est de dire : *Oups!* On n'a pas de standard législatif aussi au Québec, on va l'inclure.

1640

La raison pour laquelle je l'ai soulevé, ce n'est pas parce que les avocats ne sont pas au courant, évidemment, ils le sont. C'est parce que c'est un concept qui est dans les discussions et les enjeux sociaux actuellement sont très importants pour beaucoup de gens. Et ça soulève une des problématiques qu'on ne voyait pas il y a quinze ans au Québec. Alors, je pense que ce genre de discussion est important. Je pense que c'est important qu'on fasse – on est capable d'en discuter de façon raisonnable et que la Charte reconnaît cette réalité actuelle. Alors, c'était dans ce sens-là.

1645

1650

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci. Et, madame l'ombudsman était contente de dire qu'elle s'en occupait.

1655

Mme PEARL ELIADIS :

J'étais contente de l'entendre.

M. DINU BUMBARU :

1660

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal. Bonsoir. Merci. Nous, si on avait des plaintes à formuler, ce serait beaucoup sur les questions de cohérence ou d'absurdité de processus, etc.,

1665 notamment les référendums qu'on impose aux citoyens au lieu de s'occuper vraiment des affaires. Donc ça ne ressort pas du travail de l'ombudsman, ce genre de problème-là. Mais on s'intéresse beaucoup à l'article 1 de la Charte montréalaise...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1670 Qui est dans le préambule?

M. DINU BUMBARU :

Qui est quand même l'article 1.

1675 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, oui. Mais c'est parce que le préambule ne fait pas partie de...

M. DINU BUMBARU :

1680 Bien, enfin, c'est l'article 1. Sinon, si on dit que la Charte commence à l'article 15, bien, ce n'est pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1685 Allez-y. Non, non.

M. DINU BUMBARU :

1690 Alors, l'article 1, c'est celui qui parle d'un élément sur lequel j'aimerais bien entendre nos personnes-ressources et nos conseils, puis des conseils, il y a de très nombreux à Montréal, à commencer par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, et tout ça, le Conseil des

arts, le Conseil du patrimoine. Et l'article 1 se lit comme suit : « *La Ville constitue un territoire et un espace de vie.* »

1695

Alors, on parle de vie culturelle, vie économique, vie ceci, vie cela, mais peut-être, nous on serait intéressé en préparation d'un mémoire pour la présente consultation, qu'on trouve très utile et notamment dans une démarche de mûrissement d'un document qui est assez novateur mais, comme ç'a été dit, c'est un document qui est appelé à grandir, on aimerait connaître l'éclairage de tout ce monde-là ici sur cette notion d'espace urbain. L'espace collectif par rapport à l'espace particulier. « *La Ville constitue un territoire* », ce n'est pas un phénomène administratif, juste la Ville, ce n'est pas juste un phénomène juridique. C'est un espace réel et, dans cette réalité, comment est-ce que vous pouvez nous éclairer pour qu'on puisse regarder ce document, puis le faire grandir?

1700

1705

Parce que les gens, je pense que beaucoup de citoyens ne sont pas ici parce qu'ils ne voient pas la réalité de ces discussions. Or, ils vivent dans la réalité de la Ville qui s'appelle l'espace entre chez eux, le parc, et ce n'est pas juste une question de gestion du bruit, mais c'est que des phénomènes comme le bruit, il traverse les frontières entre cet espace particulier, puis cet espace collectif. Mais on aimerait ça avoir vos éclairages parce qu'il nous semble présent dans vos commentaires mais on aimerait les avoir d'une manière un petit peu plus spécifique pour nous aider.

1710

1715

Et sur l'aspect commentaire, dans ce cas-ci, sur la question de la fluidité, de l'évolution d'un document comme ça, moi, je participe à des organismes où on doit produire des chartes, on nous les demande à l'échelle internationale. Et plus les chartes changent, c'est comme plus le cadastre change. Alors, vous essaieriez d'avoir des discussions à long terme sur des titres qui sont constamment en évolution. Alors, on aimerait trouver peut-être une façon d'amener une sagesse pour faire évoluer plutôt que révolutionner constamment ces documents-là, sinon c'est comme si on bâtissait sur des nuages constamment soumis aux vents. Mais votre éclairage sur l'espace réel de la Ville, s'il vous plaît. Merci.

1720

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1725 Merci. Est-ce que quelqu'un a un commentaire là-dessus? Venez au micro. Vous voulez commenter? Venez.

M. HECTOR MAVILLA :

1730 Par rapport à votre décision, votre rapport, est-ce que vous utilisez la recommandation?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1735 Par rapport à? Je m'excuse, je n'ai pas compris. Mon pouvoir, c'est un pouvoir de recommandation.

M. HECTOR MAVILLA :

Quand vous donnez une décision, vous analysez la Charte et vous analysez...

1740 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

1745 Non. Moi, personnellement, non. Vous étiez présent hier. Ce que j'ai exprimé, c'est qu'étant donné que je vais être chargée d'appliquer la Charte et que ce n'est pas moi qui décide de son contenu, je vais venir en appui, je vais faire des commentaires, je peux faire des mises en garde mais je ne ferai pas de recommandation formelle sur les changements qui devraient y être apportés, parce que je pense que ce rôle-là, il appartient à la Ville de Montréal. Et je ne voudrais pas, par exemple, me retrouver dans une situation où je recommanderais de faire ou de ne pas faire quelque chose, la Ville décide d'amender la Charte différemment de ce que moi j'avais suggéré et quelqu'un vient me voir et il va tout de suite commencer en disant : « Elle est déjà biaisée. Elle avait proposé le contraire. »

1750

Alors, pour préserver la crédibilité et la neutralité qu'on a toujours quand on aborde un dossier, je fais très attention. Mais je peux faire des mises en garde, je peux donner des précisions mais je m'en tiens à une approche factuelle.

1755

Et, hier soir, j'ai fait une présentation ici sur l'expérience de quatre ans et demi à peu près de vécu au bureau de l'ombudsman et avec la Charte. Mon bilan est disponible auparavant, en avant.

1760

M. HECTOR MAVILLA :

Le public toujours, c'est pas important ce que vous dites ou ce que dit la Charte. L'important, c'est répondre à la question du public. C'est ce qui est la garantie. Vous pouvez en faire, non? Est-ce que le résultat est correct? Est-ce que ça s'applique à... et des droits, non?

1765

Me JOHANNE SAVARD :

Vous parlez dans un dossier où on reçoit une plainte spécifique?

1770

M. HECTOR MAVILLA :

Oui.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1775

Oui. Quand je reçois une plainte spécifique...

M. HECTOR MAVILLA :

1780

Chaque personne qui présente une plainte...

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Oui, a toujours une réponse écrite, détaillée, qu'elle reçoit après qu'on lui ait expliqué.

1785 **M. HECTOR MAVILLA :**

Et le but d'une plainte est de demander une sanction, oui ou non?

1790 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

Le but de demander une...

M. HECTOR MAVILLA :

1795 Chaque personne qui demande, qui fait une plainte...

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Oui, elle demande quelque chose.

1800

M. HECTOR MAVILLA :

... elle demande une sanction quelconque.

1805 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

Une sanction? Non. Pas nécessairement une sanction. Elle demande – très peu demandent des sanctions. Souvent, demandent...

M. HECTOR MAVILLA :

1810

Alors, c'est quoi la... O.K.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1815

... souvent, les personnes demandent un changement, nous demandent soit de vérifier si une situation qui leur apparaît injuste et qu'ils pensent qui les affecte est correcte ou non. Et si on arrive à la conclusion qu'effectivement il y a un problème, d'intervenir auprès de la Ville pour régler la solution.

1820

Et je vous dirai qu'on a une très belle collaboration de la Ville. En presque cinq ans de vécu, on a plus que 95 % des interventions qu'on fait, parce qu'on pense que des choses doivent changer, qui vont effectivement donner un changement. Mais il arrive aussi dans des cas où on fait l'enquête et on arrive à la conclusion qu'il n'y en a pas vraiment de problème, que le problème est beaucoup plus au niveau du manque d'information ou de compréhension du citoyen qui fait qu'il a cette impression de perception-là. Et, dans ce cas-là, on ne changera pas la situation mais on va tenter de faire comprendre à la personne pourquoi cette situation elle est ce qu'elle est.

1825

M. HECTOR MAVILLA :

1830

Oui. C'est pour ça que le public toujours devrait lire qu'est-ce que – comment s'applique, comment qu'on solutionne un problème, c'est appliquer la loi, la Charte, ou c'est appliquer l'opinion de l'ombudsman. Votre opinion...

1835

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Mais il y a deux mandats.

M. HECTOR MAVILLA :

1840 Attends une minute. Attends. Votre opinion, c'est très intelligent, très important, très lumineux mais la loi, vous pouvez faire une loi... c'est appliquer la loi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1845 Elle ne peut pas appliquer la loi.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1850 Non.

M. HECTOR MAVILLA :

Imaginez que la loi est la Charte.

1855 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Elle ne peut pas appliquer la loi. Elle ne peut pas donner de sanction. Ça va?

M. HECTOR MAVILLA :

1860 C'est pour ça. C'est pour ça. Vous appliquez votre principe, votre pouvoir discrétionnaire.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

1865 Non. Ce n'est pas du tout – ce n'est pas un pouvoir discrétionnaire.

M. HECTOR MAVILLA :

Ça veut dire que vous imaginez, vous pensez et là que vous appliquez. Vous donnez une décision et c'est basé de comment vous pensez, c'est tout.

1870

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Je dirais qu'au point de vue de l'analyse et de la réflexion, on fait un travail très similaire à celui d'un juge.

1875

M. HECTOR MAVILLA :

C'est pour ça que la grande majorité du public, il n'y a pas de garantie à l'ombudsman parce que l'ombudsman est payé par la Ville et le moment qu'il reçoit un salaire... il va être partial.

1880

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle n'a pas un rôle de juge, Monsieur.

1885

M. HECTOR MAVILLA :

Non, mais c'est mon opinion.

1890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

1895

M. HECTOR MAVILLA :

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, c'est vrai, il y a eu une interruption. Votre question sur?

1900

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Sur l'article 1.

1905

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Sur l'espace urbain, il n'y a personne qui a voulu répondre.

1910

M. DINU BUMBARU :

Bien, c'est l'article 1. C'est essentiellement de savoir qu'est-ce qui est spécifique à une Ville. Parce que beaucoup des choses dont on discute ici, ça pourrait être le fait d'un gouvernement. Mais les gens – laissons les affaires de gouvernement au gouvernement, ils ont assez de troubles comme ça, mais essayons de faire quelque chose de bien avec la Ville.

1915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non, mais c'est parce que vous avez posé la question en termes...

1920

M. DINU BUMBARU :

D'espace urbain.

1925

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... d'espace urbain.

M. DINU BUMBARU :

1930 D'urbanité.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1935 Et là, les gens n'ont pas voulu rentrer entre l'espace privé du domicile, dans l'exemple que vous avez donné, et l'espace public de la Ville. Alors, là, c'est pour ça que la question n'a pas été reçue. Mais si vous posez maintenant la question : quelle est la différence entre une charte qui s'applique sur un état, comme l'état du Québec, et une charte qui s'applique sur un territoire municipal, là on peut reformuler la question. Sinon, je ne l'avais pas comprise.

1940 **M. DINU BUMBARU :**

Mais c'est par rapport à notre article 1.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1945 Parce que j'avais compris ça comme une réflexion sur l'urbanité et je me suis dit : il a sans doute des idées sur l'urbanité.

M. DINU BUMBARU :

1950 Non, non. J'avais une question très claire. C'est qu'on veut savoir comment ça peut nous aider dans un contexte urbain où les relations imposent des devoirs et des responsabilités. Madame du Vieux-Montréal l'a rappelé. Mais on a ici des conseils, on a ici des personnes-ressources, puis j'aimerais entendre leur éclairage sur cette question. Puis, s'il n'y a pas
1955 d'éclairage, bien, qu'on l'enregistre : pas d'éclairage sur la question de l'urbanité et de la spécificité urbaine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1960 On serait gêné s'il n'y en avait pas, Monsieur. D'autant plus que madame a évoqué – laquelle – c'est vous qui avez évoqué la proximité du service urbain par rapport aux citoyens, en disant que les relations étaient les plus rapprochées entre l'administration et le citoyen. Alors, si vous voulez continuer à commenter sur la spécificité de l'espace urbain et je reviens à ces gens du conseil ensuite.

1965 **Mme PEARL ELIADIS :**

1970 L'exemple qui me vient à l'esprit, c'est ce qui s'est passé dans la Ville de Toronto il y a plusieurs années quand on s'est rendu compte qu'il y avait une grande partie du réseau de leur système de transport qui était complètement inaccessible, non seulement aux personnes avec des handicaps mais aussi avec les personnes qui avaient certains problèmes de mobilité à cause de leur âge ou les femmes avec les enfants dans les poussettes et, ainsi de suite.

1975 En effet, ce n'était pas l'ombudsman mais c'était la Commission ontarienne des droits de la personne qui est intervenue avec la Ville, pas à travers la province mais, bien sûr, directement avec la Ville qui donne les services, pour élaborer un plan d'action. Parce qu'on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas dire à la Ville ou à l'équivalent de la STM : « On va vous poursuivre en justice demain matin parce que vos autobus ne sont pas accessibles. » C'est impossible. Ce sont des dépenses de millions de dollars. Impossible.

1980 Alors, ce qu'on a fait à l'époque, c'est qu'on a travaillé nettement avec la Ville, étroitement – pardon – avec la Ville pour élaborer un plan sur dix (10) ans, pour que le système de métro soit accessible avec les ascenseurs au fur et à mesure, pour que les autobus qui sont accessibles aux gens qui sont dans les chaises roulantes soient achetés, pour que les différentes mesures soient prises au fur et à mesure pour s'assurer que la Ville respecte ses obligations.

1985

1990 Évidemment, il me semble que la commission à l'époque avait plus d'outils que l'ombudsman pour forcer, en effet, la Ville à respecter ses obligations, parce que sinon on pourrait aller directement au tribunal, comme un intervenant directement à la Cour, mais le principe reste le même. Et c'était directement avec la Ville qu'on a travaillé étroitement avec la Ville pour s'assurer que ce service soit rendu.

1995 Par la suite, la Ville elle-même s'est donné des obligations face au public avec les standards, avec ce qu'on appelait les *bench marks*, pour que les citoyens sauraient quels sont les différents résultants, les plans, en effet, qu'on pourrait attendre. Ce n'est que la Ville qui peut donner ce genre d'engagement. Je pense que c'est un très bel exemple parce que ça implique la Ville et c'était les services – les ONG, pardon – qui travaillent avec les gens avec les handicaps qui étaient les partenaires dans ce genre de plan. C'était un projet très intéressant, très positif.

2000 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pouvez-vous donner le micro à monsieur Patenaude, s'il vous plaît? Monsieur Patenaude, qu'est-ce qui caractérise une charte d'une ville par rapport à d'autres espaces politiques?

2005

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville de Montréal :

2010 Bien, premièrement, la Charte montréalaise définit des droits qui sont de compétence municipale. Et ce qui est indiqué à l'article 31, je crois, c'est que la Charte montréalaise, dans les compétences municipales qu'une ville exerce, ces compétences municipales-là dans certains domaines sont exercées avec, soit le fédéral, soit le provincial, soit par exemple en itinérance, il y a l'Agence régionale de santé et des services sociaux, et ce sont un ensemble de partenaires. Mais dans certains cas, si on prend l'exemple de la culture pour la mise à jour des collections, la mise à jour du réseau de bibliothèques se fait avec l'aide du gouvernement provincial. Donc ça, c'est un élément important. La Ville ne peut se substituer dans ces compétences aux compétences qui appartiennent aux gouvernements supérieurs. Alors ça, c'était important d'établir ce cadre-là, quel était le cadre à l'intérieur duquel la Charte allait prendre forme.

2015

2020

L'autre élément, cette Charte a été élaborée, on le dit, avec des citoyens mais aussi avec le concours d'experts en la matière et, entre autres, maître Lucie Lamarche qui est maintenant à l'Université d'Ottawa et qui dirige un centre de recherches sur les droits de la personne et aussi monsieur Warren Allman qui a été pendant plusieurs années président de Droits et Démocratie. On s'est associé à des experts.

2025

Le modèle qui a été retenu, c'était le modèle de la charte sociale européenne qui a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 1961. C'est-à-dire qu'on ne fait pas uniquement dire tout citoyen a des droits culturels, mais on nomme le droit et on décline les engagements.

2030

Dans la structure de la Charte, dans les choix qui ont été faits, comme la Charte n'est pas une déclaration, c'est-à-dire qu'il y a un mécanisme d'application qui est l'ombudsman et l'approche qui a été retenue dans cette Charte, que ça soit de régler les différends fondés sur la Charte via l'ombudsman par une approche de médiation. Et, dans ce sens, ce qui a été développé dans la définition des engagements, ç' a été que la Ville se crée des obligations de moyen, ce qui permet à l'ombudsman de faire son travail de médiation.

2035

Cela dit, l'ensemble des engagements qui sont dans cette Charte, ce sont des choses que la Ville fait couramment. Sauf qu'on se donne une obligation de moyen et si un citoyen qui se dit victime d'une atteinte à ses droits, considère que soit que c'est mal fait ou soit que ce n'est pas fait assez, c'est là que rentre le jeu de l'ombudsman pour faire le rapprochement, la médiation et régler les différends fondés sur la Charte.

2040

2045

Cela dit aussi, dernier point, on fait cet exercice-là, on l'a inscrit dans la Charte, l'exercice d'une révision périodique avec les citoyens, c'est important, mais il n'y a pas de modèle de référence dans cette Charte. Très peu. On a parlé de la Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville, mais la Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville, ils n'ont pas d'inventaire. Il y a à peu près, on m'a dit récemment, 400 villes en Europe qui ont adhéré à cette Charte-là, mais ils n'ont pas de portrait de quelle est l'application de la Charte, quelle a été l'adhésion à cette Charte et là, ils vont faire ça au cours des prochaines années.

2050 La Charte montréalaise a été une référence importante dans l'élaboration d'un projet de
Charte-agenda des droits de l'Homme dans la Cité qui va être présenté demain, je crois, ou
après-demain, dans une association internationale de villes, mais on ne sait pas comment ça va
être reçu et on ne sait pas comment ça va prendre vie cette charte-là. Alors, des références pour
voir comment une charte prend vie, comment ça s'implante, on innove actuellement. Et je pense
que ça, c'est un élément aussi à regarder : quel est le comparable ailleurs.

2055

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2060 Ce que je peux observer dans le discours de ce soir, c'est qu'au fond, la Charte
montréalaise donne un recours à un individu qui peut se sentir lésé par rapport aux droits qui
sont affirmés et un mécanisme de médiation à travers l'ombudsman. Mais les trois conseils sont
intervenues non pas par rapport à un individu mais par rapport à des catégories sociales, par
rapport à des jeunes, par rapport à des femmes, par rapport à des communautés culturelles et
ces gens-là ont cherché à valider les processus politiques qui leur donnent le pouvoir d'exercer
ces droits.

2065

2070 On n'est plus dans une démarche de type individuel. On est dans une démarche
beaucoup plus organisée, beaucoup plus globale, beaucoup plus politique. Et je pense que la
difficulté du dialogue vient dans ça. C'est que l'attente ici est une attente plus politique et votre
réponse est une réponse individuelle pour trouver une solution ou un dialogue. Est-ce que je me
trompe? Madame Leahy, s'il vous plaît.

Mme MARIE LEAHEY :

2075 Dinu Bumbaru, à sa manière habituelle, lance une question un peu embêtante. Il a
sûrement une idée que je n'arrive pas à décoder et je ne suis pas avocate, ça fait que je vais
m'essayer quand même.

2080 La Ville, ce n'est pas un gouvernement. c'est une création d'un gouvernement, et on l'a vu dans les fusions et défusions : le territoire peut changer, rapetisser, grossir. On l'a très bien vu. On n'a, comme Montréalais, aucun pouvoir là-dessus ou à peu près.

2085 Ceci dit, je pense qu'une fois que le territoire est défini par quelqu'un d'autre, que les pouvoirs délégués sont définis par quelqu'un d'autre, il reste des citoyens dans un enclos plus ou moins grand qui doivent vivre ensemble. Et je pense que c'est à ça que la Charte voulait répondre. Je reviens aussi à la question de la dame de Ville-Marie – je m'excuse, je ne me souviens pas de votre nom – sur les responsabilités. Je pense que la Charte voulait aussi répondre à ça et essayer, avec les moyens disponibles, d'inculquer l'idée du bon voisinage. C'est le vivre ensemble.

2090 Je pense que le territoire, on pourrait bien le définir par « cadastre » mais je pense que le territoire, c'est le fait de vouloir vivre ensemble et de vivre harmonieusement. Moi, c'est comme ça que je définirais l'article 1.

2095 **M. HABIB EL HAGE :**

2100 J'ai bien aimé votre question, Monsieur Bumbaru. Ma compréhension, notre compréhension de la première phrase de l'article 1 : « *La Ville constitue un territoire et un espace de vie* » se réfère au Plan d'urbanisme, particulièrement à notre avis le Plan d'urbanisme étant une politique ou la Politique sur l'urbanisme qui porte particulièrement sur le zonage et le droit des sols, sans nécessairement prendre en considération les enjeux sociaux autour.

2105 On a eu une expérience en 2009, lorsqu'on a travaillé sur la question des lieux de culte et on a demandé, on a fait une recommandation portant sur d'aller au-delà du droit des sols et au-delà du zonage dans la prise en considération d'une rénovation ou d'une construction d'un lieu de culte et plutôt de regarder les enjeux sociaux. Et ça nous a été – la politique sur le Plan d'urbanisme ne permet pas. Il faut voir autrement. Ce que certains appellent l'urbanisme social et ce qu'on a voulu faire valoir, c'était l'urbanisme social. On s'est heurté à un non. C'est pas... c'est comme si ça n'existe pas, et on avait l'impression qu'il y avait deux écoles là-dessus. Alors,

2110 nous, notre interprétation de cette première phrase étant il faut revenir à cet espace, il faut créer cet espace d'urbanisme social. Donc de venir en aide aussi et de regarder un enjeu social autour d'une création d'un enjeu qui peut mettre en péril une convention sociale dans un quartier, dans un arrondissement, dans une ville.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2115

Merci. Je vois qu'il y a deux personnes qui attendent. Madame, voulez-vous venir en premier? Vous n'avez pas eu le droit de parole encore. Il faut vous nommer, s'il vous plaît.

Mme MICHÈLE BLAIS :

2120

2125 Je m'interroge par rapport à ce qu'il y a dans la Charte sur la notion d'équité. On parle beaucoup d'équité de droits entre hommes et femmes, entre personnes de communautés culturelles et tout ça, mais j'aimerais ça vous entendre sur l'équité entre citoyens d'un arrondissement par rapport à un autre citoyen d'un autre arrondissement. J'aimerais ça savoir si, par exemple, si j'habite dans un arrondissement X et, exemple très terre à terre, on déneige ma rue à deux centimètres, quand il y a deux (2) centimètres par terre, on déneige ma rue. Par contre, mon amie qui est dans un autre arrondissement, elle, ils ramassent la neige à quinze (15) centimètres. Est-ce que cette personne-là pourrait se plaindre à l'ombudsman et dire qu'elle n'a pas des services équitables ou qu'elle est victime, je ne sais pas, j'aime pas le mot « victime »
2130 mais qu'elle n'a pas le droit aux services qu'elle devrait avoir. J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2135

Je ne prendrai pas position sur ce dossier-là en particulier parce que, comme je l'ai dit...

Mme MICHÈLE BLAIS :

Oui, étant donné...

2140 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

2145 Mais on pourrait le regarder, mais on le regarderait probablement sur l'aspect de la qualité des services qui sont rendus à la personne où c'est ramassé à quinze (15) seulement et pas à deux (2), parce qu'à cause de la définition, on est quand même tenu de respecter les compétences des arrondissements, quel texte a été défini par la dernière loi qui est entrée en vigueur en 2006 sur la nouvelle Ville de Montréal. Et les arrondissements ont beaucoup de compétences exclusives. Alors, je ne peux pas imposer à un arrondissement de décider de faire la même chose que l'arrondissement voisin.

2150 Ceci étant dit, dans notre bureau, on a commencé depuis le tout début et surtout depuis la nouvelle structure de 2006, à encourager les arrondissements à avoir des approches communes sur des problèmes communs. Et on travaille beaucoup là-dessus. Je dois dire que la Direction générale abonde dans ce sens-là aussi. Ils ont, depuis quelques mois, un directeur associé à la concertation aux arrondissements dont le rôle est justement sur des dossiers qui sont généraux, d'amener les arrondissements à exercer leur juridiction qui leur appartient, sur laquelle la ville-centre ne peut pas rien leur imposer, mais de façon qui est plus cohérente.

2160 Et dans ces dossiers-là, à date, je dirais que depuis à peu près quatre mois, il y a au moins trois, quatre sujets que nous on jugeait important, qu'on a travaillés avec ce directeur général associé à la concertation entre les arrondissements et on voit que les choses ont progressé pour qu'il y ait des procédures plus cohérentes. Mais on est toujours pris avec le cadre juridique provincial qui dit que les arrondissements ont à peu près 60-65 % des pouvoirs et la ville-centre en a à peu près 35. Alors, il y a beaucoup de choses où les élus et les directions locales ont l'entier pouvoir de décision. Il faut y aller par la conviction ou par la qualité du service.

2165 Ceci étant dit, si quinze centimètres n'a pas de bon sens au point de vue de la qualité du service, je ne peux pas leur dire : « Vous devez tous faire pareil. » Mais je peux dire : « Dans ce cas-là, ça n'a pas de bon sens. La qualité du service que vous donnez n'est pas suffisante et donc on va vous recommander de procéder différemment ou d'agir plus vite. » Et là, quand j'émetts une recommandation, les gens à qui elle s'adresse ont le devoir de répondre par écrit ce

2170

qu'ils feront avec la recommandation, s'ils y donnent suite, dans quel délai; et s'ils refusent d'y donner suite, pour quel motif.

2175 Et, à ce moment-là, moi je peux monter le dossier à des instances supérieures, alors soit à un conseil d'arrondissement comme tel, le monter directement aux élus, au conseil de Ville ou au comité exécutif et j'ai également le pouvoir de commenter publiquement.

2180 Alors, la conclusion à l'usage, c'est que le mot « pouvoir moral » de l'ombudsman est très, très fort. Très, très fort.

Mme MICHÈLE BLAIS :

Merci.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une précision sous l'article 29, Corrigez-moi si ma lecture de l'article 29 n'est pas correcte, mais ce que je lis, c'est que les arrondissements sont assujettis à la Charte.

2190 **Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :**

2195 Oui. Les arrondissements sont assujettis à la Charte mais ils ne sont pas tous obligés de l'appliquer de la même façon. Moi, de la même façon que je ne peux pas m'ingérer dans la sphère politique, j'expliquais hier que mon rôle n'est pas de prendre la place des gestionnaires non plus, il peut y avoir deux bonnes façons d'agir, de gérer un dossier. Si chacune est raisonnable, je n'imposerai pas aux gens de prendre nécessairement la même. Je peux les encourager à le faire mais je ne peux pas leur imposer.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Mais sur la question de principe, ils sont assujettis à la Charte.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2205 Oui, les arrondissements sont assujettis, comme la ville-centre. Autrement, on aurait beaucoup de dossiers qu'on ne traite pas. Beaucoup, beaucoup.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2210 Monsieur Lesage, vous aviez un commentaire?

M. JONATHAN LESAGE :

2215 Juste avant la prochaine intervention, est-ce que je peux revenir sur le territoire et l'espace de vie?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, oui, c'est correct.

2220 **M. JONATHAN LESAGE :**

2225 En fait, nous on le voit l'article comme le fait que les gens doivent se réapproprier les espaces publics. On vit sur une île, on est insulaire. Qui vraiment parmi nous profite du fait de rester si près de l'eau, à proximité de l'eau? Que ce soit le kayak de rivière, par exemple, on a une montagne, malheureusement on ne peut pas l'utiliser pour le vélo de montagne comme on le voudrait. On comprend qu'il y a des espaces protégés à respecter. Par contre, il y a des villes comme Toronto qui, malgré le fait qu'elles n'aient pas de montagne, qui ont réussi à développer ce genre d'espace-là pour que les gens s'approprient les espaces dans la ville pour faire des activités. Donc il y a vraiment différents sites qui devraient être utilisés à plus grand potentiel et
2230 ça passe vraiment par la réappropriation, par les sites qui font vraiment de Montréal unique que ça devrait passer.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2235 Merci. Alors, vous aurez la dernière intervention de la soirée avec les commentaires qui suivront. Allez-y.

M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :

2240 En fait, c'est une question. Je vais m'adresser à madame Savard, c'est probablement elle qui va pouvoir me répondre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2245 C'est votre préférée.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2250 Quand on va partir ce soir, on va se dire : À demain !

M. GAÉTAN CHÂTEAUNEUF :

2255 Mais, non. Je n'y serai pas moi demain. Dans l'avis du Conseil des Montréalaises, on y parle de la fragilité du mécanisme de surveillance où on pourrait retirer le mandat à l'ombudsman assez facilement. Je voudrais avoir votre opinion sur cette question-là. Est-ce que cette fragilité-là existe? Et peut-être que c'était dans votre rapport hier, d'où provient votre mandat, mais est-ce qu'on pourrait vous retirer le mandat comme ça facilement?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2260 Alors, ce que je vais vous dire, c'est que l'ombudsman existe, c'est une créature d'un règlement municipal. Et comme tout règlement municipal, le conseil de Ville peut décider n'importe quand qu'il abolit un règlement municipal.

2265 À l'origine, la Charte montréalaise était de même nature. Suite aux interventions qui ont été faites beaucoup par le chantier, ils ont réussi à convaincre la Ville de demander au gouvernement du Québec de mettre dans la Charte de la Ville de Montréal, qui est une loi provinciale, une obligation pour la Ville de Montréal d'avoir une Charte montréalaise des droits.

2270 Moi, j'aurais, comme je le sais et comme les gens le savent, j'aurais beaucoup aimé qu'on profite de l'occasion pour dire également qu'ils avaient l'obligation d'avoir un poste d'ombudsman qu'on ne peut pas abolir. Ça n'a pas été fait encore mais je suis optimiste, on continue à travailler sur le dossier et j'espère qu'à court terme, il y aura également une intervention de la Ville pour demander au gouvernement du Québec de mettre dans la Charte de la Ville de Montréal l'obligation d'avoir un ombudsman. Mais à l'heure actuelle, le conseil de Ville
2275 pourrait demain matin décider qu'il abolit le règlement sur l'ombudsman et il n'existerait plus, l'ombudsman.

LE PRÉSIDENT :

2280 On pourrait demander...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2285 Je vais aller vérifier auprès des experts justement s'ils ont vu des cas semblables.

LE PRÉSIDENT :

2290 J'aimerais vérifier préalablement auprès du représentant de la Ville si la Ville a l'intention d'abolir l'ombudsman à court terme?

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Fais attention à ce que tu dis.

2295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pas la Ville mais monsieur Patenaude, par exemple.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Il est la Ville, ce soir.

M. JULES PATENAUDE, représentant de la Ville de Montréal :

2305 Grosse responsabilité. Écoutez, moi, ce que je peux dire sur cette question-là, c'est ce qui suit. Montréal a innové en créant le bureau de l'ombudsman en 2002, si ma mémoire est bonne. Par la suite, le gouvernement du Québec a modifié la *Loi sur les cités et villes* permettant aux municipalités – et Me Savard pourra apporter les précisions, me corriger au besoin – permettant aux municipalités de créer la fonction d'ombudsman par un règlement qui doit être
2310 adopté par les deux tiers des votes exprimés au conseil. Et la destitution de l'ombudsman également doit se faire par un vote des deux tiers exprimés au conseil. Ces adéquations-là ont été intégrées à l'intérieur du Règlement sur l'ombudsman. Ça, c'est un élément.

L'autre élément, quant à la formule d'enchâssement dans la Charte. La formule
2315 d'enchâssement dit que le conseil municipal peut modifier sa Charte par un vote des deux tiers de ses membres. Alors, cela qu'on a sur les tableaux, ça s'applique à la révision de la Charte au moment où il y aurait une proposition d'ajustement de la Charte, ça va nécessiter le vote maintenant des deux tiers du conseil.

2320 Alors, d'un côté, le vote des deux tiers du conseil est prépondérant dans tout, même dans la destitution, dans l'abolition du Règlement sur l'ombudsman dans la modification de la Charte montréalaise mais la désignation de l'ombudsman comme gardien de la Charte, si je peux m'exprimer ainsi, n'est pas actuellement dans la Charte de la Ville de Montréal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2325

Mais on peut penser que ça va se faire.

M. JULES PATENAUDE , représentant de la Ville de Montréal :

2330

C'est-à-dire que je ne peux pas présumer. Je pense qu'il y a une deuxième partie où les citoyens vont exprimer leur opinion. La commission va analyser, va faire ses recommandations et ça sera examiné à ce moment-là.

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2335

Et je voudrais juste rajouter de façon factuelle et c'est dommage, je ne me souviens pas quelle ville mais il y a une ville de l'Ouest canadien où il y a déjà eu un ombudsman municipal à une certaine époque mais ça a duré à peu près deux, trois ans et ç'a été aboli.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2340

C'est ça que je voulais vérifier auprès des experts. Est-ce que vous connaissez des situations semblables où il y a des personnes à l'ombudsman au plan municipal et dont le poste aurait été ensuite aboli? Si vous en connaissez, ça va. Sinon...

2345

Mme PEARL ELIADIS :

Je ne connais pas les ombudsmans municipaux...

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

2350

C'est très rare des ombudsmans municipaux.

Mme PEARL ELIADIS :

2355 C'est très rare. Mais je veux peut-être juste mentionner que toute cette question des
organismes et des mécanismes supplémentaires qui relèvent du pouvoir exécutif plutôt que
judiciaire, ils ont tous les mêmes problèmes. Dans le sens que même une commission, la
Commission des droits de la personne du Québec ou du Canada peut être supprimée demain
2360 matin, si la loi le prévoit. Alors, étant donné que c'est une créature de l'exécutif, dans le fond,
même si la législature est responsable pour faire la loi, pour créer la loi, dans le fond, c'est un
mécanisme de l'exécutif et ils sont tous soumis d'une mesure ou de l'autre à ce genre de
pouvoir.

2365 Il y a certains pays – et je suis certaine que madame est plus au courant que moi, mais il
y a beaucoup de pays à travers le monde où l'existence de l'ombudsman est prévue dans la
constitution du pays. Là, je parle des ombudsmans qui sont au niveau national. Et, justement,
c'est pour s'assurer que l'enjeu ou la précarité, si vous voulez, de sa position ne soit pas en ligne
de compte. Mais c'est une question très intéressante et qu'on discute beaucoup en ce qui
concerne les ombudsmans.

2370

Me JOHANNE SAVARD, ombudsman de Montréal :

Le plus bel exemple, c'est la constitution de la Suède qui a un ombudsman législatif dans
sa constitution depuis 1809. 200 ans.

2375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2380 Est-ce que vous aviez un commentaire, Madame Gervais? Non. Alors, écoutez, je vais
finir là-dessus pour ce qui est de moi. En pensant à vous, Madame Savard, je vous écoutais
tantôt, il est clair que vous êtes une espèce rare en termes biologique mais on ne peut pas
penser que c'est une espèce menacée.

LE PRÉSIDENT :

2385 Alors, on est au point 5 et je vais reprendre les pouvoirs de la présidence pour d'abord,
remercier mon collègue André Beauchamp de l'animation. Il nous a rendu la soirée très
agréable et très fructueuse. Alors, merci beaucoup, André. Un merci très sincère aux
représentants des conseils consultatifs et puis aux personnes-ressources qui ont éclairé le
débat. Et par-dessus tout, bien, merci aux citoyens participants et à la rencontre de ce soir. Je
2390 pense que l'exercice est très fructueux. Et je vous convie à notre troisième et dernier forum qui
aura lieu demain soir, même poste, même heure. C'est la *Charte montréalaise et les
personnes vulnérables*. Alors, à demain soir. Merci.

2395 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2400

LOUISE PHILIBERT, s.o.